



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

FOYER DES CAMPAGNES

A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril, les membres du Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand - SACCUCCI Rachel - BOURGAIN Manuel - MIALON Aurélie - VIVARES Robert - GARCIN-SAUDO Julie – GUIRAUD Thomas - DEMOULIN Danièle - VERDEIL René - BOUSQUET Jean-Marie - BALLESTERO Marie - AZEMAR Danièle – MOUTOU Xavier - CASTILLO François - CIET Katia - LOPEZ Georges - BENTAHAR Nadia - DELBAC Patrick - VICENTE Nicole - BLANC Benoit - SUTRA DE GERMA Anne - CASTINEIRA Gilbert - CHASSAGNE Marie-Hélène - VOGEL-SINGER Alain - FORME Valérie - CAUSSE Florent – SANTANA Myriam - VERTICCIONE Kévin

Absente excusée : Madame DOS SANTOS Cécile

Procurations : Madame DOS SANTOS Cécile à Madame MIALON Aurélie

A 18 Heures 05, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire « Donc bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous proposer, je vais surtout proposer à Kevin VERTICCIONE de faire l'appel le temps que les derniers s'installent et qu'on puisse commencer ce conseil. »

Après l'appel Monsieur le Maire reprend « Merci, je sollicite en début de Conseil Municipal votre autorisation pour intégrer une question diverse qui n'est pas en tant que telle une délibération ou une question, mais qui est la proposition d'adopter un vœu suite à la sollicitation du Conseil Départemental qui a envoyé à chaque commune de l'Hérault une proposition de vœu identique qu'on pouvait remodeler mais on a choisi de garder l'identique afin d'appeler à un plan de sauvetage de la filière agricole, arboricole et viticole à la suite du gel que Pézenas et le reste du département et même le reste des départements français a connu le 7 avril, donc je vous proposerai qu'on puisse en débattre et le voter si vous le souhaitez, enfin si vous le votez favorablement en fin de Conseil, mais avant, j'ai besoin de votre autorisation de l'intégrer au Conseil. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc je vous remercie.

01- Appel à projet Pôle d'Echange Multimodal

Monsieur le Maire « Vous avez reçu l'ordre du jour du Conseil et il commence donc par le point 1 que je vais présenter qui est l'appel à projet d'échange sur le pôle d'échange multimodal, le Ministère en charge des transports a lancé un appel à projet national relatif aux transports collectifs en site propre et aux pôles d'échanges multimodaux. Cet appel à projet donc devrait participer au financement des travaux d'investissement pour les collectivités qui ont ce type de projet en cours et surtout qui réaliseraient ce type de projet d'ici 2025, à la suite donc de la sollicitation des services et du travail de veille des services, donc je veux les remercier et remercier Mme MARAVAL pour ce travail de veille là. Il vous est proposé qu'on puisse candidater auprès du service du Ministère des transports pour obtenir éventuellement des subventions dans le, dans le cadre de la réalisation de ce pôle d'échange multimodal qui devrait se situer, nous en avons déjà parlé en Conseil, au Fronton, si les études en cours confirmaient cette hypothèse-là. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc unanimité je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

02- Contrat de location du Théâtre de Verdure au Parc Sans Souci

Monsieur le Maire « Et je passe la parole à Robert VIVARES pour le point 2. »

Monsieur VIVARES, Adjoint au Maire délégué à la culture « Oui bonsoir, donc le point 2 concerne le contrat de location du Théâtre de Verdure au Parc Sans Souci. Afin de dynamiser culturellement la période estivale, le Service Culture de la ville s'est rapproché des associations culturelles piscénoises, afin qu'elles organisent les manifestations au Théâtre de Verdure au sein du Parc Sans Souci. Pour que ces manifestations se déroulent dans les meilleures conditions, la Ville s'engage à sécuriser le site, à l'équiper techniquement, et à accompagner les associations piscénoises dans l'organisation de leurs manifestations. En contrepartie, il est demandé aux associations une location du Théâtre de Verdure. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le contrat de location du Théâtre de Verdure pour la période du 4 Juillet au 5 Septembre 2021, vous aviez une copie de cette, de ce contrat. »

Monsieur le Maire « Est-ce-qu'il y a des questions particulières ? Florent ? »

Monsieur CAUSSE, Conseiller municipal de la minorité « Bonjour, merci. Sur la convention, j'ai quelques petits points enfin voilà, faire remarquer quelques petits points qui me semblent un petit peu légers, un petit peu dangereux aussi parce que ça pourrait, on pourrait venir chercher la Ville sur certaines choses, donc notamment au niveau des numéros de licence que vous mettez d'entrepreneurs du spectacle pardon... »

Monsieur VIVARES acquiesce.

Monsieur CAUSSE : « Faire attention si c'est une licence d'exploitant, de producteur, de diffuseur. »

Monsieur VIVARES « Oui. »

Monsieur CAUSSE « Donc là il faut faire attention. Après, quand vous parlez de partenaire, donc... »

Monsieur VIVARES « Oui. »

Monsieur CAUSSE « Quand vous parlez de partenaire, est-ce-que ça sous-entend que vous êtes coproducteur aussi ? »

Monsieur VIVARES : « Alors, on a utilisé le terme de partenaire parce que comme vous l'avez, comme vous l'avez lu alors sur la partie plus, je dirais, juridique, je ne répondrais pas directement puisque le contrat a été examiné donc par les services et c'est eux qui ont utilisé les termes qui semblaient les plus adéquats. Je pense que le terme de « partenaires » est adapté dans la mesure où sur ce contrat de location comme vous avez pu le lire il y a la possibilité de renoncer pour la Ville en tout cas en versant ou en demandant une subvention événementielle, de renoncer au coût de la location demandée, de façon à ce que en cas de soucis lié à un problème de jauge parce qu'on n'a encore pas de visibilité pour pendant l'été, ou à un problème simplement de de public qui ne serait pas au rendez-vous, ça permet effectivement de ne pas mettre en danger le, la structure organisatrice, c'est en ce sens qu'on se situe comme partenaire. »

Monsieur CAUSSE « Oui, dans ce sens-là, au niveau du spectacle quand vous parlez de partenaire donc on sous-entend que c'est de la coproduction, vous pourrez être venir recherché par les, tout ce qui est parafiscal, c'est-à-dire SACEM, SACD, CMV et compagnie, donc il faut faire très attention à ça parce que si c'est pas stipulé, un producteur ou un auteur peut se retourner contre la Ville et demander ses droits parce que vous êtes partenaires. Faut faire très attention à ça. »

Monsieur VIVARES : « Alors, sur l'organisation vous pouvez préciser la question à savoir si c'est par rapport à l'organisation du spectacle lui-même ? »

Monsieur CAUSSE « C'est-à-dire c'est surtout par rapport à l'appellation que vous mettez « partenaires »... »

Monsieur VIVARES « Parce-que le terme de « partenaires » n'intervient que sur la partie location du lieu, on est d'accord ... »

Monsieur CAUSSE « Oui mais du moment que vous êtes partenaires dès le départ ... »

Monsieur VIVARES « Pardonnez-moi je voulais juste terminer ma phrase, concernant chaque spectacle, et chaque structure qui sera porteuse et qui est partenaire de la ville dans le cadre de cette location, c'est chaque structure qui va signer des contrats d'engagement avec les artistes qu'elle aura choisis. »

Monsieur CAUSSE « Oui. »

Monsieur VIVARES « D'accord ? »

Monsieur CAUSSE « Oui j'ai bien compris... »

Monsieur VIVARES « Est-ce que ça répond à votre question ? »

Monsieur CAUSSE « Oui mais en fait, enfin pas trop parce que faut faire très attention et puis je vous dis ça, c'est surtout pour prévenir la Ville de Pézenas... »

Monsieur VIVARES « Oui. »

Monsieur CAUSSE « C'est pour protéger la Ville de Pézenas que je dis ça, c'est que en termes de spectacle si vous êtes appelé, si vous vous faites appeler « partenaire », tout ce qui est taxes parafiscales, on peut vous les demander. »

Inaudible

Monsieur le Maire « Il est précisé que c'est un contrat de location et que celui qui est nommé partenaire c'est l'association qui signe le contrat, la Ville dans le contrat elle est nommée Ville... »

Monsieur CAUSSE « Oui. »

Monsieur le Maire « Et donc il est bien précisé à l'article 4 que les obligations du partenaire c'est d'être en accord avec les obligations légales, fiscales et les législations du spectacle donc il est bien mentionné que c'est lui qui doit avoir respecté toutes les règles qui est inhérent au spectacle. Le seul engagement de la Ville c'est de pouvoir renoncer ou en tout cas d'avancer une subvention si par mauvaise fortune le spectacle pouvait pas remplir à la jauge estimée et pas s'équilibrer financièrement et d'amener un apport de matériel et d'organisation qui fait baisser les coûts à chaque association à l'inverse de quand c'est uniquement une association qui utilise seule le Parc Sans Souci un soir, là, puisque ça sera 3 soirs par semaine, la Ville amène un minimum de technique qui baisse les coûts pour les associations, mais le partenaire c'est bien l'association qui signe dans le contrat de location. »

Monsieur CAUSSE « Oui mais attention parce que quand, enfin je répète, au niveau des numéros de licence, suivant la licence que vous mettez, on peut venir vous chercher. »

Monsieur le Maire « Je vais vérifier pour le numéro de licence de la Ville mais... »

Monsieur CAUSSE « Attention parce que ... »

Monsieur le Maire « Pour le reste c'est clair que c'est le partenaire enfin c'est l'association qui doit avoir elle tout le respect de toutes les règles qui lui sont affectées comme quand elle produit, pour l'essentiel c'est des associations qui travaillent avec la Ville déjà comme quand elles produisent des festivals que ça soit le Printival, le Festival d'Art Lyrique ou autres, elles soient en accord avec les obligations. »

Monsieur CAUSSE « Je me fais l'avocat du diable... »

Monsieur le Maire « Non non mais vous avez raison. »

Monsieur CAUSSE « D'accord. Après ce qui me, j'ai une question aussi c'est que donc vous décidez d'une location à 1 000 Euros pour les associations piscénoises et hors piscénoises aussi ? »

Monsieur VIVARES « Alors ce sont des associations qui de mémoire et dans l'ensemble sont piscénoises ou sont à minima des associations qui travaillent avec la Ville de Pézenas, je pense notamment à la Fédération des Ciné-clubs Méditerranée qui seront, qui font partie des partenaires et qui organisent le festival chaque année en février. »

Monsieur CAUSSE « Donc même si c'est une association extérieure à Pézenas, ce sera le même tarif. »

Monsieur VIVARES « Alors c'est une, ce sont des associations qui sont subventionnées par la Ville de Pézenas depuis bien des années par rapport à ces actions-là. Alors ce partenariat et cette proposition a été faite aussi de la part du, y avait une demande de la Fédération puisque comme vous le savez le festival de cinéma en février cette année n'a pas pu avoir lieu donc c'était une façon aussi d'être engagé avec la Ville sur une action culturelle qui devrait donner lieu d'ailleurs à un hommage à Jean-Claude CARRIERE je pense pendant l'été. »

Monsieur CAUSSE « Oui. »

Monsieur le Maire « Oui, encore une fois ça ne concerne réellement que la période estivale et la programmation qu'on co-monte, enfin ou en tout cas dans laquelle on est en soutien et qui est faite essentiellement si c'est pas par les associations piscénoises c'est par des associations qui interviennent déjà sur la Ville et avec laquelle la Ville a l'habitude de travailler. C'est pas un contrat, si on devait adopter un tarif de location pour que n'importe qui loue le Parc Sans Souci on serait pas sur ces registres-là, donc l'association même si elle n'a pas son siège à Pézenas pour la Fédération des Ciné-Clubs, on n'a pas voulu qu'il y ait un tarif piscénois et non piscénois, parce que c'est

vraiment dans l'esprit d'occuper le Parc Sans Souci, enfin d'occuper, le terme est pas bon mais de produire quelque chose au Parc Sans Souci tout l'été afin de participer à une saison culturelle estivale différente ou en tout cas plus importante que les autres années. »

Inaudible

Monsieur CAUSSE « C'est très bien. »

Monsieur VIVARES « Tout en tissant pardonnez-moi des liens et en accompagnant aussi des structures qui n'en, la situation que vous connaissez qu'on connaît tous, ont besoin aussi d'être accompagnées donc c'est aussi notre souci. »

Monsieur CAUSSE « Oui mais y a pas de soucis sur ça je vous rassure. Moi je vous parle des termes du contrat de la, du contrat de location. Donc après, le parc technique que vous mettez à disposition, c'est un parc technique que vous louez ou c'est un parc technique qui appartient à la Ville ? »

Monsieur VIVARES « C'est un parc technique qui sera loué sur l'ensemble de la saison. »

Monsieur CAUSSE « D'accord donc c'est un coût supplémentaire ? »

Monsieur VIVARES « Alors c'est, c'est un coût supplémentaire pardon ? Je vous laisse terminer votre phrase. »

Monsieur CAUSSE « C'est un coût supplémentaire qui en fait les 1 000 euros va à peine couvrir les locations ? »

Monsieur VIVARES « Alors c'est un choix, c'est à dire que, mais on pourra en reparler, je pourrai venir avec des chiffres si vous voulez par rapport à ce qui était fait habituellement et le coût technique de ce que ça représentait, on aura je pense des coûts techniques qui seront au maximum égaux à ce qui était fait les années précédentes avec 5 spectacles en en proposant 30 et la ville encore une fois a fait le choix, alors c'est une expérience aussi c'est une expérience, c'est une première on va voir comment ça se passe. L'idée encore une fois, et je pense que c'est c'est aussi intéressant, c'était d'arriver à réunir autour d'une table 9 partenaires culturels de la Ville et extérieurs à la Ville mais qui participent à la vie culturelle de la Ville et de les faire travailler ensemble sur une programmation ça nous semblait aussi intéressant. »

Monsieur CAUSSE « Non mais y a pas de soucis je vous répète, sur ça y a pas de soucis. »

Monsieur le Maire « Non mais la location est aussi un choix pour voir si cette formule-là marche sur une saison et si elle peut se répercuter sur d'autres et petit à petit acquérir du matériel mais acquérir dès la première année si on doit pas le refaire en 2022 c'était pas forcément judicieux et ensuite cette année malheureusement on va le dire comme ça puisqu'on le regrette tous, les budgets culture ne sont pas dépensés ou consommés comme ils étaient les autres années donc ils nous invitent de temps en temps à les réorienter afin qu'on puisse avoir de de la production culturelle puis si jamais l'été ne pouvait pas avoir lieu, ce qui est encore hypothétique, on aurait pas acquis du matériel qu'on n'utiliserait pas puisque la location n'aurait pas lieu. »

Monsieur CAUSSE « Ok. »

Monsieur VIVARES « A titre d'information également et par rapport à votre demande, on s'était penché aussi sur le, l'éventualité de l'investissement, mais par rapport au coût et sur cette première expérience, on s'est dit qu'effectivement, il était plus prudent de passer par la location pour cette année. »

Monsieur CAUSSE « Ok. Après donc on avait parlé, au dernier Conseil vous deviez, on devait en reparler aussi sur le coordinateur... »

Monsieur VIVARES « Oui. »

Monsieur CAUSSE « Avec la mise à disposition de, d'un logement... »

Monsieur VIVARES « Oui. »

Monsieur CAUSSE « Bon c'est pas dans la convention mais ça fait partie de ça... »

Monsieur VIVARES « Oui. »

Monsieur CAUSSE « Donc on, vous deviez en reparler, m'en reparler aujourd'hui. »

Monsieur VIVARES « Alors oui, juste et pour apporter quelques précisions. Concernant, c'est de Tom BELHOMME hein dont il s'agit... »

Monsieur CAUSSE « Je peux pas le nommer je le connais pas. »

Monsieur VIVARES « Ah mais moi je peux le nommer... »

Monsieur le Maire « Vous devez le connaître puisque vous dites qu'il habite pas Pézenas, vous devez le connaître. »

Monsieur CAUSSE « J'ai regardé sur les listes électorales, Armand. »

Monsieur le Maire « Ah bien oui, vous êtes mal renseigné les listes électorales ne sont pas une preuve d'habitation puisqu'y a au moins 5 ans que ce jeune homme habite Pézenas. »

Monsieur VIVARES « Absolument. »

Monsieur CAUSSE « J'ai fait avec ce que j'ai... »

Monsieur le Maire « C'est un peu dommage d'ailleurs de le vilipender comme ça sur les réseaux, les réseaux sociaux... »

Monsieur CAUSSE « Non je l'ai pas agressé... »

Monsieur le Maire « Alors que vous avez pas de renseignement précis... »

Monsieur CAUSSE « Je l'ai pas agressé du tout... »

Monsieur le Maire « Ah si, si si, c'était même une forme de diffamation de dire qu'il habite pas Pézenas... »

Monsieur CAUSSE (rire)

Monsieur le Maire « Ah bien oui ! »

Monsieur VIVARES « Bien oui. »

Monsieur le Maire « Ah bien oui. »

Monsieur VIVARES « Bien oui. Alors c'est d'autant plus dommage quand il habite Pézenas depuis plus de 5 ans, que il a été bénévole dans beaucoup d'associations Eh Dis Bobby, au Printival, qu'il a déjà travaillé avec le service culture, qu'il a été apprécié partout, que il nous avait d'ailleurs sollicité en des sur un des premiers conseils municipaux sur un rallye à but humanitaire, donc y avait des 4 L et c'est la raison pour laquelle enfin qui a été votée à l'unanimité, donc il avait à nos yeux toutes les compétences pour accompagner donc le projet, et c'est la raison pour laquelle on a sollicité non pas Tom BELHOMME en tant qu'individu puisque le comment dirais-je sa prestation c'est une entreprise qu'il a créé donc qui est spécialisée dans ce genre d'activités et c'est avec cette entreprise que nous avons contracté. »

Monsieur CAUSSE « Ok »

Monsieur VIVARES « Je sais pas si ça répond à toutes vos interrogations ? »

Monsieur CAUSSE « Si si, si, si si. »

Monsieur VIVARES « Merci. »

Monsieur CAUSSE « Donc après, au niveau des assurances, je reviens à la convention, d'accord... »

Monsieur VIVARES « Oui, je vous en prie. »

Monsieur CAUSSE « Vous permettez donc aux associations de faire une buvette et de faire à manger ? »

Monsieur VIVARES « Si les conditions sanitaires le permettent évidemment. »

Monsieur CAUSSE « On est bien d'accord. »

Monsieur VIVARES « On est bien d'accord. »

Monsieur CAUSSE « Si ça se fait d'accord. »

Monsieur VIVARES « Oui. »

Monsieur CAUSSE « Oui. »

Monsieur VIVARES « En respectant également les clauses légales, encore une fois je suis pas juriste et je m'appuie sur les agents qui sont compétents je pense... »

Monsieur CAUSSE « Oui pas de soucis. »

Monsieur VIVARES « Pour, pour accompagner ce genre de démarche. »

Monsieur CAUSSE « Bon ok donc toutes les ... »

Monsieur le Maire « Pour moi il n'y a pas de point de restauration enfin ou en tout cas il sera très léger puisque seul un point buvette est évoqué dans la, dans la convention. »

Monsieur CAUSSE « Ouais. »

Monsieur le Maire « Ce qui était déjà le cas quand le Parc Sans Souci était utilisé soit par des écoles de danse, soit... »

Monsieur VIVARES « Régulièrement oui. »

Monsieur le Maire « Soit par, par la Mirondella. »

Monsieur CAUSSE « D'accord. »

Monsieur le Maire « Mais qui nécessite une déclaration comme toutes les associations... »

Monsieur CAUSSE « Oui et une assurance particulière aussi... »

Monsieur le Maire « Une assurance associations... »

Monsieur CAUSSE « Sur les intoxications alimentaires. »

Monsieur le Maire « Bien sûr. »

Monsieur CAUSSE « Donc après est-ce qu'il y aussi un, est-ce que vous allez mettre un règlement intérieur en place ? »

Monsieur VIVARES « Euh... »

Monsieur CAUSSE « Un règlement intérieur c'est ce qui faut faire et ne pas faire, les bons usages... »

Monsieur VIVARES « Par rapport au Théâtre de Verdure ? »

Monsieur CAUSSE « Oui. »

Monsieur VIVARES « Il me semble oui qu'effectivement... »

Monsieur CAUSSE « Oui c'est un petit peu évoqué quoi... »

Monsieur VIVARES « Je crois que en annexe il y aura quelque chose oui qui sera qui sera signé avec des engagements notamment sur l'entretien donc du parc, y a un chèque de caution qui est prévu et qui sera restitué donc à l'issue de de la prestation enfin y a un certain nombre de choses dont j'ai pas forcément le détail mais que je pourrai vous faire passer si vous le souhaitez, si si vous ne les avez pas eues, et oui oui c'est prévu. »

Monsieur CAUSSE « Oui »

Monsieur VIVARES « Par rapport à l'usage. »

Monsieur CAUSSE « Et après le dernier point et je m'arrêtera là, c'est au niveau de la communication, donc vous prenez en charge la communication des spectacles... »

Monsieur VIVARES « Absolument. »

Monsieur CAUSSE « C'est-à-dire à la hauteur de combien ? Parce que ça peut être exponentiel la communication... »

Monsieur VIVARES « A la hauteur de combien... »

Monsieur CAUSSE « C'est-à-dire... »

Monsieur VIVARES « Vous parlez de quoi de sonnante et trébuchant d'argent ou de de quoi parlez-vous pardon ? »

Monsieur CAUSSE « Oui oui de... »

Monsieur VIVARES « Vous pouvez préciser ? »

Monsieur CAUSSE « Oui oui, le coût de la communication... »

Monsieur VIVARES « Le coût de la communication ? Donc aujourd'hui j'ai pas le chiffre exactement précis on a commencé à réfléchir avec l' élu à la communication, l'idée là, là encore l'idée est de travailler sur, avec l'ensemble des partenaires sur un programme donc qui va présenter l'ensemble des activités de l'été, à savoir qu'il y aura, c'est ce que nous avons prévu une à plusieurs propositions tous les soirs à Pézenas pendant la période estivale, et que l'ensemble de ces propositions figureront dans le programme qui sera proposé un petit peu dans l'esprit je pense de ce qui peut être proposé sur la saison culturelle de la Ville si vous voulez. »

Monsieur CAUSSE « Oui donc il y aura, je voulais dire par là, y aura pas une grosse campagne radio, une grosse campagne de presse... »

Monsieur VIVARES « Ah si si, y aura, y aura, mais, mais pour la programmation culturelle de la Ville y a aussi des campagnes radio et des campagnes presse... »

Monsieur CAUSSE « Donc ça s'intégrera dans la dans la communication de la Ville ? »

Monsieur VIVARES « Ça la proposition c'est que... »

Monsieur CAUSSE « y a pas associatif à côté... »

Monsieur VIVARES « La proposition c'est que la Ville, alors on revient au terme de partenaire, puisque la Ville se propose d'accompagner ces acteurs, l'idée étant l'intérêt général c'est-à-dire de faire le maximum de choses avec le minimum de coût et donc de regrouper l'ensemble de cette communication pour qu'elle soit aussi le plus accessible possible parce que si vous avez 10 ou 15 éléments de communications différents qui sont disséminés, ça devient assez assez difficilement détectable, donc l'idée c'est d'avoir une réflexion globale sur, et de rendre visible la dynamique et l'offre globale de d'animation et l'offre culturelle sur la ville pendant, pendant l'été, encore une fois, c'est une première. »

Monsieur CAUSSE « Oui. »

Monsieur le Maire « Ca n'ira pas au-delà du budget communication de la Ville... »

Inaudible

Monsieur le Maire « La base c'est le bulletin municipal qui pourrait paraître en juin si les services et les élus sont en mesure de le produire, une plaquette voire qui ne serait qu'un extrait du bulletin municipal par la suite pour qu'elle soit diffusée durant l'été, le souci aujourd'hui c'est d'avoir une programmation qui, qui se sécurise pour l'instant même les associations partenaires même si on cherche à avoir l'engagement de 3 soirs par semaine, elles sont pas encore en mesure de dire si réellement elles, ça va aller au bout de la démarche donc c'est pour ça aussi que certainement pour la première année même la communication de la ville sera a minima par rapport à ce qu'elle pourrait être si ça se pérennisait. Ce qui n'empêche pas après à chaque association d'avoir sa communication propre, ça sera le cas si le Printival, puisqu'il aura lieu, enfin puisqu'il devrait avoir lieu, j'utilise le conditionnel, à la fin du mois d'août, nul doute qu'il aura sa propre communication et ses propres réseaux de communication mais il intégrera à titre de la saison estivale, la plaquette de la Ville. Le minima c'est le journal municipal, après ça sera les habitudes de la Ville. On devrait pas se payer un spot radio sur BFM ou sur France 2, nous n'en avons pas les moyens. »

Monsieur VIVARES « Concernant les coûts de de communication, vous avez peut-être pris le temps de le regarder, on va voter les budgets donc normalement l'ensemble des postes figure donc ça vous donne une idée éventuellement de la communication et du budget communication sur sur le, sur l'année donc éventuellement de voir que on fait pas exploser ce budget spécifiquement pour cette programmation. »

Monsieur CAUSSE « Merci. »

Monsieur VIVARES « Je vous en prie, avec plaisir. »

Monsieur le Maire « Est ce qu'il y a d'autres questions ou échanges sur ce contrat de location ? Je vous propose de le passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Y a 2 abstentions ou c'est l'intégralité du groupe ? »

Monsieur CAUSSE « Non non 2. »

Monsieur le Maire « 3, 3 d'accord. Qui est pour donc le reste, je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à la majorité (3 abstentions).

03- Avenant à l'acte de vente Etablissement Public Foncier d'Occitanie / Ville

04- Acte de vente Ville / Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP) Saint Christol

Monsieur le Maire « Je propose à René VERDEIL de présenter les actes liés et les délibérations liées au domaine et au patrimoine, le 3 et le 4 de l'ordre du jour. »

Monsieur VERDEIL, Adjoint au Maire délégué aux finances « Merci Monsieur le Maire. Il va vous être projeté un tableau pour permettre à l'ensemble de l'assemblée de mieux comprendre entre le 3 et le 4 ce qui se passe mais je vais quand même lire ce qui est écrit sur la note de synthèse. Donc avenant à l'acte de vente de Etablissement Public Foncier d'Occitanie ville, EPF/Ville. Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 10 avril 2019 et du 18 décembre 2019 par lesquelles l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie cédait à la Ville de Pézenas l'ensemble des terrains acquis par le biais de la convention de portage du 5 avril 2011 pour 8 ans assortie d'un avenant du 3 avril 2014. Cette délibération autorisait la signature de l'acte de vente assortie d'un délai de paiement. Le 20 décembre 2019, l'acte de vente entre la Ville et l'EPF a été signé. Monsieur le Maire indique que compte tenu des difficultés rencontrées dans l'obtention du droit des sols et l'autorisation unique qui comprend une demande de dérogation à la CNPN, de la crise sanitaire depuis mars 2020 et de la longue période électorale, la Ville et la Société d'Economie Mixte à Objet Particulier SEMOP, ont souhaité proposer un nouvel échelonnement de paiement qui sera appliqué par avenant à l'acte de vente existant entre la Ville et l'EPF et à l'acte de vente entre la Ville et la SEMOP. Suite au contact pris entre la ville et l'EPF d'Occitanie, un accord a été trouvé afin de rééchelonner les délais de paiement entre la Ville et l'EPF selon le calendrier suivant : 31 décembre 2021, 850 000

Euros, 30 septembre 2022, 850 000 euros, 30 avril 2023, le solde. Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver le projet d'avenant à l'acte de vente EPF d'Occitanie / Ville, vous avez eu le document. Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions, des interventions, des remarques ? Patrick DELBAC ? »

Monsieur VERDEIL « Monsieur le Maire, est-ce que je présente peut-être l'autre avec, comme ça... »

Monsieur le Maire « Je laisse donc René continuer le point 4 puisque c'est la suite. »

Monsieur VERDEIL « Puisque c'est la même chose excusez-moi. Donc acte de vente Ville / Société d'Economie SEMOP St Christol, Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 décembre 2019 entre la ville et la SEMOP St Christol qui prévoyait la signature d'un acte de vente entre la Ville et la SEMOP pour la cession de l'ensemble des terrains acquis par l'Etablissement Public Foncier Occitanie hormis le domaine. Des éléments de procédure de crise sanitaire ont retardé cette signature qui peut avoir lieu maintenant en modifiant les délais de paiements calqués sur ceux obtenus auprès de l'EPF par la Ville au terme d'une négociation au début de l'année 2021. Il est proposé en conséquence au Conseil d'approuver l'acte de vente entre la Ville et la SEMOP St Christol, et c'est la raison pour laquelle vous est présenté ce tableau qui vous permet de voir plus précisément ce qui se passe, c'est-à-dire 2019, la Ville a déjà payé 200 000 Euros, 2020, elle a aussi payé 200 000 Euros, en 2021, la Ville va payer, à mon avis y a une, pardon 850 000 euros mais vendra pour 1 250 000 euros ce qui permet de récupérer les 400 000 euros précédemment payés, 2022, 850 000 Euros, et donc en 2023, la Ville payera 2 millions, un peu plus 2 900 000 euros, mais ne revendra que 1 900 000 euros puisque le différentiel c'est la valeur aujourd'hui de, du Domaine St Christol. Donc d'ici 2023, on aura travaillé et je pense qu'on aura trouvé des solutions pour son affectation, ce à quoi on s'emploie depuis, depuis qu'on est élu le 5 juillet 2020. Voilà. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a donc, Patrick DELBAC déjà. »

Monsieur DELBAC, Conseiller municipal de la majorité « Monsieur le Maire, chers élus, j'interviens donc sur les 2 points évidemment. On mesure dans cette enceinte et au-delà, la difficulté créée par ce dossier de St Christol. Nous héritons d'un projet de l'ancienne majorité dont la première version remonte à plus d'une décennie, plusieurs fois revue et repoussée. On ne se plaindrait pas de ces châteaux en Espagne s'ils avaient été abandonnés comme d'autres campagnes électorales passées: salle de spectacles ancienne distillerie, parking sous le Pré St Jean, et quelques autres. Mais à quelques mois du renouvellement de ce Conseil prévu en mars dernier, de détestables engagements ont été pris in extremis par l'ancienne majorité. Cela a aggravé donc un peu plus un endettement abyssal pour un projet très 20^{ème} siècle. Ici et ailleurs, il a été dit pourquoi ce projet était néfaste au triple point de vue du développement du commerce et de l'habitat en centre-ville, des finances de la commune à court et long terme, et plus grave encore de l'environnement par excès d'artificialisation des sols. Riverains bien sûr, mais aussi associations et forces politiques ainsi que nombres de simples citoyens l'ont combattu toutes ces dernières années jusqu'en conseil municipal. Pour ne pas être trop long je me contenterais d'un bref rappel de ce qui a été dit ces dernières années, parce que cela motive le vote dont j'ai à m'expliquer. Du fait de canalisations défectueuses par manque d'entretien, un sérieux risque d'approvisionnement en eau pèserait sur l'ensemble de la ville. Vivant sur le plus mauvais bassin d'emplois de la France métropolitaine, remplir plusieurs centaines d'appartements ne serait pas une sinécure. Manquant d'une liaison autre que la route départementale voire l'autoroute entre ce gros village et la ville actuelle de Pézenas, pour leurs futurs achats, ces habitants auraient le choix entre la voiture pour aller en centre-ville ou faire leurs achats au plus près de leurs activités professionnelles non piscénoises. Dans un cas, pollution et embouteillages, dans l'autre plus probable, minuscule apport au commerce local. Pour les nouveaux habitants de ce quartier qui auront des enfants, la voiture serait nécessaire pour les emmener et les ramener à l'école, créant embouteillages et pollution. Assez rapidement, la Ville devrait investir pour créer des liaisons pour les piétons et les deux-roues. Mémoire longue ou mémoire courte, chacun sait que le plus inquiétant reste que ce quartier séparé de la ville actuelle par la Peyne et quelques oueds, tout spécialement le Tartuguiet, est une zone inondable, inondée d'ailleurs régulièrement. Chacun a pu se rendre compte encore en octobre 2019. Or, il est inutile d'espérer que les événements de ce type soient moins fréquents et moins graves. Le réchauffement de la planète, contesté par de moins en moins de climato-sceptiques, va aggraver ces phénomènes d'autant plus qu'il est déjà constaté que la Méditerranée se réchauffe plus que la moyenne de la planète. Une aggravation supplémentaire viendrait de l'artificialisation des sols, moins d'absorption d'eau dans les sols entraînant inévitablement plus d'eau en aval. Des inondations dans cette zone, notamment à son point d'accès par la nationale, ne seraient pas les seules. C'est le point le plus ennuyeux. L'héritage laissé par l'ancienne municipalité, c'est aussi un montage défavorable à la collectivité. Une société dont la Ville détient 40% et le promoteur 60%. C'est donc celui-ci qui est aux commandes. Veillant logiquement à son équilibre financier, ne pouvant donc accepter les demandes de la collectivité que si elle n'obère pas son bilan financier. Rappelons d'ailleurs que ce fut la seule société à répondre à l'appel d'offre, et en prenant des libertés avec celui-ci. Juridiquement surprenant. Voilà l'héritage. Je sais qu'il

va être un peu modifié pour essayer d'en atténuer ses effets, c'est un gros travail dont on peut espérer beaucoup mais qui est forcément très difficile pour ceux qui s'y attèlent. Personnellement je crains que ce ne soit pas satisfaisant, particulièrement eu égard à la bifurcation écologique qui est très urgente. Un projet plus conforme aux exigences environnementales, mais aussi à la nécessité de se concentrer sur la rénovation d'un centre-ville bien abandonné durant un quart de siècle, est à faire. L'état de la rue Victor Hugo dont la réfection est entreprise actuellement par cette majorité, en était une illustration parmi malheureusement beaucoup d'autres. Aménager un territoire, c'est d'abord ménager ce territoire. Des projets alternatifs ont été promus ces dernières années ; maraîchage, plaine de jeux consacrée à la santé et à l'activité physique sous diverses formes, thalassothérapie populaire, se complétant ensuite par du thermalisme. A tous les échelons municipaux, départementaux, régionaux, national, européen, on dit qu'il faut arrêter de réduire les surfaces agricoles et arrêter d'artificialiser les sols. J'ouvre les guillemets : « Ce contexte lourd – il est fait allusion à la crise sanitaire - ne doit rien enlever à la nécessaire transition écologique à mettre en œuvre qui prend en compte les effets dévastateurs du changement climatique », écrit le président du Département de l'Hérault. J'ouvre d'autres guillemets : « Près de 3 000 actions d'accompagnement à la transition agricole bio, soutien aux circuits courts, zéro artificialisation des sols nets » nous rappelle récemment la Région Occitanie parmi ses actions déjà mises en œuvre. On veut espérer que le Département et la Région puissent soutenir pour mettre en œuvre un projet plus raisonnable et plus respectueux des exigences environnementales. Durant le dernier quart de siècle, Région et Département n'ont pas beaucoup été sollicités par la Ville de Pézenas. Monsieur le Maire sortant l'ayant pleinement assumé, notamment dans un débat de la dernière campagne, précisant qu'il ne voulait pas vivre sous perfusion. Le moment n'est-il pas venu d'une forme de compensation, allant d'ailleurs parfaitement dans le sens promu par ces deux collectivités, dans le cadre de leurs compétences. C'est pourquoi, en cohérence et continuité avec un combat entrepris pour ce qui me concerne il y a plus de 10 ans à la Station Mir, certains s'en souviennent peut-être, et très largement collectif depuis, je ne pourrais approuver ni l'avenant à l'acte de vente entre l'Etablissement Public Foncier d' Occitanie à la Ville, ni la vente à la SEMOP St Christol. Je ne pourrais pas voter contre non plus l'avenant à l'acte de vente entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et notre Ville, car ce serait nous ramener à l'échéancier de l'ancienne municipalité qui accroîtrait encore la fragilité de la Ville. En l'absence, j'espère pour l'instant, mais je sais que certains y travaillent, j'espère qu'ils y arriveront, de projet alternatif, voter contre la vente à la SEMOP St Christol semble malheureusement trop tard. Les choses étant ce qu'elles sont, je me vois donc contraint à une double abstention. Merci. »

Monsieur le Maire « Merci, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous propose donc de passer aux v... »

Monsieur VERTICCIÓN, Conseiller municipal de la minorité « Euh si si si. »

Monsieur le Maire « Ah excusez-moi, j'ai pas vu Monsieur VERTICCIÓN ? »

Monsieur VERTICCIÓN « Une intervention sur la, plutôt sur la forme que sur le fond, au vu du climat anxigène qu'il y a en ce moment, il aurait été judicieux peut-être au dernier, au dernier Conseil Municipal de préciser, que quelques semaines après, les terrains de St Christol allaient être vendus à la SEMOP. La cession permettra de diminuer d'autant le, la capacité de désendettement de de la Ville, donc c'était juste sur ce point que je voulais intervenir. Après, Florent et Valérie s'associent à moi pour féliciter l'ancienne municipalité qui a, qui a vécu bons bons nombres de recours et de plaidoyers en défaveur de l'aménagement de ce quartier, et et nous les félicitons encore d'avoir tenu bon. On tient également à féliciter la majorité en place pour avoir changé d'opinion par rapport à St Christol, et du coup de de d'acter la faisabilité de ce nouveau quartier qui permettra de faire du Pézenas d'aujourd'hui, le Pézenas de demain. »

Monsieur le Maire « Vous étiez probablement absent au dernier Conseil Municipal, ou vous n'avez pas écouté quand ça a été spécifiquement dit et mentionné, donc il serait bien d'écouter les Conseils Municipaux ou de pas les déformer. Ensuite j'aimerais savoir le nombre de recours qu'il y a eu sur St Christol, ça m'intéresse, parce qu'à force de dire qu'il y a eu de multiples recours, il faudrait savoir combien y en a eu, donc chiffrez les, donnez-nous le nombre de recours, en quoi ils ont été suspensifs du projet puisqu'un recours administratif n'est en rien suspensif du projet, alors si y a à féliciter l'ancienne majorité, c'est certainement pour ne pas avoir réussi en 20 ans à obtenir les droits de construire de ce projet, parce-que si depuis 20 ans qu'il est annoncé, les droits de construire de ce projet étaient actés, nous serions pas aujourd'hui à devoir négocier avec l'EPF pour avoir un étalement de la dette. Parce-que si nous négocions aujourd'hui avec l'EPF, c'est que la SEMOP n'est pas capable de se financer sur le marché privé. S'il ne se finance pas sur le marché privé, c'est bien parce qu'il n'a pas les droits à construire sur le projet, donc il n'y a pas de renoncement ou il n'y a pas de reniement ou je ne sais ce que vous avait dit de l'actuelle majorité, y a simplement un esprit de responsabilité pour pas mettre la Ville davantage en banqueroute, parce-que si la SEMOP se casse la gueule, c'est pas 4 millions de dette que nous aurons, c'est bien davantage. »

Monsieur VERTICCIÓN « Je je je te rassure j'ai bien, j'étais bien présent au dernier Conseil Municipal et il n'était pas fait état de la différence que, que pouvait engendrer la vente des terrains de St Christol à la SEMOP. »

Monsieur le Maire « La dette a bien été différenciée entre les 15 millions que la Ville porte et les 4 millions que représente St Christol, donc là je pense que tu n'as pas suivi. »

Monsieur VERTICCIÓN « Pas sur la capacité de désendettement... »

Monsieur le Maire « Si si... »

Monsieur VERTICCIÓN « Qui était annoncée à 14 ans et demi »

Monsieur le Maire « Sur le total mais y a bien marqué que 4 millions reposent sur St Christol et aujourd'hui c'est bien la dette qui repose sur les épaules de la ville, parce que rien ne dit que cette dette sera remboursée par la SEMOP in fine. »

Monsieur VERTICCIÓN « En tout cas... »

Monsieur le Maire « Ce sera remboursé si le projet se fait, et si le projet se fait tel qu'il a été présenté par l'ancienne municipalité, c'est entre 8 et 10 millions de dette le projet qui avait été présenté et soumis à appel d'offre par l'ancienne majorité donc c'est pas 4 millions que nous rajouterions, c'est 8 à 10 millions sur le, sur la table de la Ville et sur les épaules de la Ville. »

Monsieur VOGEL-SINGER, Conseiller municipal de la minorité « Voilà moi je vais pas reprendre les débats qui étaient des débats stériles et qui ont fait qu'effectivement hier on s'est retrouvé dans des situations où on a empêché Pézenas d'évoluer alors que les villes voisines évoluaient donc c'est c'est le passé, aujourd'hui vous avez, la balle est dans votre camp, donc à vous de faire, et j'attends avec impatience de voir de quelle manière vous serez à même de réussir rapidement St Christol avec des observations comme celles qui ont été présentées tout à l'heure par Monsieur DELBAC. »

Monsieur le Maire « D'autres remarques ? Je passe donc le point 4 aux voix qui est... le point 3 aux voix excusez-moi. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc une abstention. Qui est pour ? Le reste. Je passe pareil le point 4 aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc une abstention. Qui est pour ? Le reste. Et je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à la majorité (1 abstention).

05- Vote des Budgets primitifs 2021 de la Commune et des services annexes intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2020

Monsieur le Maire « je vous propose de passer au budget primitif 2021 que nous présenterons de la manière suivante, d'abord sur l'aspect plutôt technique et financier par René VERDEIL et Frédéric ROYE et après chaque responsable de pôle, ça sera aussi un moyen de vous expliquer comment l'équipe municipale du moins la majorité est organisée depuis le mois de juillet dernier, chaque responsable de pôle de manière très courte essayera de présenter des points essentiels du budget à leurs yeux et nous pourrons évidemment en débattre ou compléter ces présentations par le débat qui suivra, donc je passe la parole à René VERDEIL. »

Monsieur VERDEIL « Merci Monsieur le Maire. Avant de commencer sur le budget primitif, je dois apporter une précision concernant le compte administratif qui a été voté lors du dernier d'un précédent Conseil Municipal puisque nous avons Monsieur SACLIER qui est le responsable de l'Assemblée de Dieu, qui nous a informés que en fait la garantie d'emprunt qui avait été portée n'avait plus lieu d'exister puisqu'il avait remboursé de façon anticipée son emprunt, ce que les services ne savaient pas puisqu'ils n'avaient pas été informés par la banque qui détenait cet emprunt, donc le nécessaire a été fait, et je donne cette information pour dire que ce problème-là a été réglé rapidement par les services et je les en remercie pour de façon à ce que les choses soient faites correctement. Donc je passe à l'ordre du jour du budget. Donc Monsieur le Maire a présenté le rapport des orientations budgétaires le 1^{er} mars. Je vous en rappelle les axes principaux : stabilité des taux de la fiscalité locale, maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme, lancement d'un programme pluriannuel d'investissement, recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune. Ces orientations sont des principes qu'il faut mettre en œuvre concrètement, et le budget est l'un des outils à la disposition des élus pour répondre aux attentes de la

population. Le travail des élus, qui a commencé dès leur entrée en fonction, le 5 juillet 2020, avec les services, a permis de construire le budget qui est présenté ce soir. Il sera bien évidemment mis en œuvre par le personnel municipal. Chaque adjoint, ou conseiller municipal délégué aura la responsabilité de l'exécution de ce budget dans le domaine qui lui a été attribué, afin d'organiser la gestion de la commune, pour un maximum d'efficacité. C'est pour ça que nous avons travaillé plus précisément sur un budget par fonction, plus détaillé que ce que c'était fait précédemment. Un diaporama va vous être présenté, et puis chaque responsable présentera son approche budgétaire. A l'issue des différentes présentations, il vous sera proposé de voter le budget principal, et les budgets annexes au chapitre, sans vote formel, sur chacun des chapitres. Monsieur ROYE, s'il vous plaît ? »

Monsieur ROYE, Responsable financier, régies, assurances « Alors, bonsoir à tous, donc je m'apprêtais à vous faire une présentation du budget principal tel qu'il sera soumis au vote, donc c'est-à-dire par nature, et une déclinaison, une présentation croisée en fait, en termes de fonction. Donc dans un premier temps qu'on est, comme on est sur le premier budget primitif examiné par, dans le cadre de cette mandature, juste une brève présentation sur ce qu'est un budget primitif. Donc en termes de d'éléments de cadrage, donc l'Article L23-11 du CGCT précise que le budget est primitif est un acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. On le définit de manière plus précise par 3 axes, donc c'est un acte de prévision qui vise à évaluer les recettes à encaisser et les dépenses à effectuer sur l'année, c'est un acte d'autorisation qui permet au Maire d'engager les dépenses votées par le Conseil Municipal, et c'est aussi un acte politique puisqu'il traduit l'expression de la volonté politique de, de l'exécutif. La construction de tout budget primitif se, s'élabore en respect de 5 grands principes budgétaires qui sont donc le principe d'unité, d'universalité, d'annualité, de spécialité budgétaire et le principe de sincérité d'équilibre renforcé par la notion d'équilibre réel, posé à l'article L1612-4 du CGCT. Donc en termes de structuration, un budget primitif se présente en deux sections, une section de fonctionnement, une section d'investissement. La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations nécessaires au fonctionnement courant des services qui présentent donc un caractère répétitif et qui n'ont pas vocation à enrichir le patrimoine de la Collectivité. Quant à la section d'investissement, elle comptabilise toutes les opérations qui ont vocation à modifier la consistance du patrimoine de la Collectivité ou sa valeur. Donc en termes d'illustration un budget primitif donc se présente sous deux fonctions, la section de fonctionnement, et la section d'investissement, en dépenses et recettes qui doivent chacune être équilibrées à l'intérieur de chaque fonction. Donc en termes de recettes on retrouve en recette de fonctionnement donc on retrouve les produits du service et du domaine, les impôts et taxes, les dotations et participations et les autres produits de gestion courante. Donc en dépense, les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits, les autres charges de gestion courante, les charges financières, et le delta entre les recettes et les dépenses constitue l'autofinancement qui a vocation donc à, à financer l'investissement, qui doit être, enfin qui est souvent comploté par les subventions de partenaires financiers, des recettes financières et les emprunts. Donc ces recettes d'investissement viennent financer les dépenses d'équipement, plus le remboursement en capital des emprunts, avec l'enjeu d'avoir, sur une notion d'équilibre réel un autofinancement qui permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts, de sorte à assurer l'équilibre réel du budget. Pour rappel sur les orientations budgétaires comme vous a présenté Monsieur VERDEIL donc elles sont au nombre de 4 : la stabilité des taux de fiscalité des directes locales, la maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement sur le long terme, le lancement d'un programme pluriannuel d'investissement afin de favoriser la co-construction et le cofinancement des projets, et in fine, la recherche des financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune donc c'est sur la base de cette stratégie là qu'a été qu'ont été élaborés le budget primitif et les budgets annexes. Au niveau de la présentation des budgets annexes dans un premier temps et ensuite on présentera le budget principal donc les budgets annexes sont au nombre de 4 pour l'exercice 2021 : le Campotel, le cinéma, le théâtre et les parkings. En termes de ressources, on a choisi de faire la représentation uniquement des opérations réelles et évacuer l'ensemble des opérations d'ordre qui sont des opérations qui entraînent pas de décaissement de trésorerie ou d'encaissement de trésorerie, qui sont des opérations qui s'équilibrent en intérieur du budget. Donc sur les ressources totales des budgets annexes en 2021, on est à un peu plus d'1 million d'euros, donc avec 33% portés sur le, le théâtre, donc en recettes réelles à 365 203,82, 28% sur les parkings pour 358 093,32, le Campotel comptabilisera 163 895,53 de recettes réelles de fonctionnement et le cinéma 12% pour 135 672,08. Ce qui est à noter là sur l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement des budgets annexes, c'est qu'on a une subvention d'équilibre, du budget principal, à hauteur de 486 200 euros tout confondu qui porte sur 330 000 euros sur le théâtre, 84 700 euros sur le Campotel qui est exceptionnel cette année au vu du déficit que vous avez, dont vous avez eu à connaître au compte administratif sur le budget du Campotel, et une subvention Ville de 71 500 sur le, sur le cinéma. Au niveau des, des dépenses réelles donc on est à 1 280 000 euros, 390 000 sur le théâtre, 438 093,32 sur les parkings, 260 933,32 sur le Campotel, et 15% à hauteur de 191 592,08 sur le cinéma. Donc voilà pour la présentation des budgets annexes, je vais enchaîner sur la présentation du budget principal. Donc au niveau de l'équilibre global du budget principal opérations réelles et opérations d'ordre, le budget total confondu c'est un budget à hauteur de 24 253 000 euros qui se décline en une section de fonctionnement équilibrée à 14 256 000 et une section d'investissement à 9 997 000 euros. En présentation donc

sur d'abord la partie, la partie fonctionnement, les ressources réelles de fonctionnement se portent à 11 770 000 euros, dont la majeure partie est composée par les impôts et taxes pour 7 913 620 euros. En deuxième poste de ressources de fonctionnement sur le budget principal, donc c'est les dotations et les participations pour 2 312 140, et ensuite on a les produits des services et du domaine un peu plus d'1 million d'euros pour 9%, et les autres produits de gestion courante pour 437 850 euros. A cela on reporte donc l'excédent de fonctionnement reporté issu des comptes administratifs que vous avez examinés le 29 mars, pour 2 174 457,04. Au niveau des, des dépenses de de fonctionnement, donc les dépenses réelles c'est 11 240 000 euros avec le premier poste étant les charges de personnel à hauteur de 6 132 360, nous avons ensuite les charges à caractère général pour 2 388 600, les autres charges de gestion courante pour 2 022 225 euros, et les charges financières pour 492 500 ; donc là ce qu'on peut noter c'est qu'entre le budget de, les prévisions budgétaires 2020 et 2021 on est sur une stabilité puisqu'en 2020 on était à 11 250 000. Donc après avoir examiné sur la partie fonctionnement recettes dépenses, les niveaux d'épargne prévisionnels qui vont permettre de financer la section d'investissement, donc les recettes de fonctionnement au global c'est 14 256 000 euros comme il vous a été présenté, les dépenses de fonctionnement c'est 11 243 000 euros, donc le différentiel étant l'autofinancement, pour 3 012 000 euros qui vient donc financer la section d'investissement pour le même montant. En termes de recettes d'investissement on retrouve sur le budget de 2021 la cession d'une fraction des terrains à la SEMOP St Christol pour 1 250 000, un recours à l'emprunt au global sur le chapitre 16 de 1 100 000 mais un recours à l'emprunt nouveau d'1 million d'euros, donc les 100 000 étant des opérations de tirage et de remboursement sur des lignes de trésorerie, 1 million d'euros de d'autres recettes financières générées globalement par le fonds de compensation de la TVA, et des subventions d'investissement à 1 430 000 euros, donc qui viennent donc financer les dépenses d'investissement, le remboursement en capital des emprunts c'est 1 330 000 en 2021, le paiement de l'acompte dû par la Ville au titre de l'année 2021 à l'EPF Occitanie 850 000, et des dépenses d'équipements globales de 4 610 000 euros. Donc cette traduction en termes, en termes de fonction et en termes de politiques, de politiques publiques sur sur le budget, donc sur les, sur les dépenses de fonctionnement qui ont pu être ventilées puisqu'une partie des des dépenses ne sont pas ventilables, notamment les provisions pour dépenses imprévues, voilà, donc on est sur en fonction zéro services généraux à 3 580 000, fonction sécurité salubrité publique un peu plus d'1 million d'euros, 860 000 euros sur l'enseignement et formation, fonction 3 culture un peu plus d'1 million d'euros sur les dépenses de fonctionnement, 510 000 euros sur les interventions sociales, 2 150 000 sur les aménagements services urbains et environnement, 290 000 euros action économique, et un peu plus d'1 million d'euros sur sport et jeunesse. Je précise que ces dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général et également les charges de personnel. Au niveau des, des dépenses d'investissement, hors dette qui non plus elle n'est pas n'est pas affectée et ne peut pas être ventilée, donc c'est 3 680 000 euros de dépenses d'investissement qui sont ventilées de la façon suivante : 229 000 euros en Services généraux, 200 000 euros en sécurité et salubrité publique, 54 000 euros en enseignement et formation, 986 000 en culture, 27 000 en intervention sociale, 1 932 000 en aménagement service urbain et environnement, 130 000, 131 000 euros en action économique et 124 000 euros en sport et jeunesse. Agrégées les, les dépenses donc de fonctionnement et les investissements on arrive à un solde de dépenses réelles sur le budget de 14 290 000, donc décliné ou global à 27% pour les services généraux pour 3 810 000, sécurité et salubrité publique 1 280 000 euros, 910 000 euros sur l'enseignement et formation, un peu plus de 2 millions d'euros sur la culture pour 14% du budget en termes de dépenses, 540 000 sur les interventions sociales, un peu plus de 4 millions d'euros sur les aménagements services urbains et environnement, 430 000 euros sur l'action économique et 1 220 000 sur le sport et jeunesse. »

Monsieur le Maire « Merci Frédéric ROYE, d'abord parce que vous rendez toujours compréhensibles les finances publiques, ce qui n'est jamais chose aisée, surtout quand on n'est pas assidu à la matière. Juste par rapport à l'intervention précédente, le même type de PowerPoint a été présenté sur le compte administratif, lors du dernier Conseil Municipal son slide 6 évoquait bien 15,14 millions de dette donc sans St Christol et une durée résiduelle de 13 ans et 2 mois, il peut être trouvé sur le site de la Ville. »

Monsieur VERTICIONE « Mais il n'évoquait pas que quatre semaines après nous signerons la cession de quelques terrains à la SEMOP. »

Monsieur le Maire « Cela a été dit dans le débat de, qu'on était en cours de négociation, c'est écrit dans le texte du compte administratif, je vous invite à le relire. A ce jour, d'ailleurs, nous ne cérons pas, vous l'avez bien vu, l'intégralité des terrains à la SEMOP, et se pose encore la question de ce qui se passera si jamais les droits à construire ne sont pas obtenus sur cette zone-là et si le dossier d'autorisation unique que la SEMOP doit obtenir pour aménager le quartier n'est pas obtenu, in fine qui aura la charge des terrains et dans quelles proportions ? Pour la suite donc je propose que chaque élu référent de pôle puisse vous présenter vaguement enfin pas vaguement mais rapidement en tout cas pour pas que ça soit trop chronophage, le, le budget 2021 et ce qu'ils ont souhaité mettre dedans en tout cas comme axe majeur, ce qui nous permet de vous présenter un peu le fonctionnement par pôle qu'on a décidé en début de mandat, donc le premier pôle est un pôle dédié aux ressources et à l'administration

générale, dans lequel figure Rachel SACCUCCI, au titre de premier adjoint et de déléguée à l'administration générale, René VERDEIL aux finances, Benoît BLANC pour les ressources humaines et François CASTILLO pour les questions de sécurité et de prévention. Donc je laisse la parole à Rachel. »

Madame SACCUCCI, Adjointe au Maire déléguée à l'administration générale « Merci Monsieur le Maire, bonsoir. Pour l'administration générale, les décisions prises pour ce budget 2021 vont dans un sens de maîtrise des charges de personnel. L'arrivée de nouveaux collaborateurs en moyens constants pour permettre la mise en œuvre des projets, assurer les missions de sécurité et la recherche de financement est compensée par des départs en retraite non remplacés du fait de la modernisation des services, du renouvellement de logiciels et de matériel informatique. La dématérialisation programmée des conseils municipaux et du travail administratif en général, vient conforter cet objectif avec une économie de temps et de fournitures. La précision et l'exhaustivité des tâches des agents devront permettre davantage de réactivité et d'efficacité. En matière de sécurité et de salubrité publique, la collectivité va détacher 1 des 3 agents ASVP affecté à la voie publique, sur une mission spécifique dédiée à l'environnement, afin de relever les infractions sur les voies et les espaces publics. Un effort particulier du budget cible la formation des agents de sécurité. D'autres investissements sont prévus avec la mise sous fibre du réseau de caméras et l'optimisation du système de vidéo surveillance, ainsi que l'acquisition de barrières anti-intrusion des véhicules non autorisés, pour protéger le public et sécuriser les événements. La Ville participe également à l'extension de la caserne des pompiers. Je remercie Benoît et François pour leur travail au sein de ce pôle ressources. Merci pour votre attention. »

Monsieur le Maire « Ensuite un pôle autour du développement urbain et durable est aussi constitué par Julie GARCIN-SAUDO, Marie BALLESTERO, pour la transition écologique, Xavier MOUTOU pour la gestion des ateliers municipaux et la réactivité quotidienne des services et Anne SUTRA DE GERMA pour les questions liées à l'agriculture. Je propose à Julie de présenter les lignes directrices de ce pôle. »

Madame GARCIN-SAUDO, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme « Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Le service technique de Pézenas est composé actuellement de 6 personnes et dans l'attente de 2 recrutements en cours suite à des remplacements pour des départs. Je me plais souvent à dire que le service technique d'une ville est le centre névralgique de celle-ci, et bien que légitimement j'entends déjà Monsieur le Maire et René me rappeler que les finances le sont tout autant, si ce n'est plus, j'argumente mon propos en raison de la transversalité nécessaire pour mener les projets des différents services de notre collectivité, de mes chers collègues et ses équipes, et la responsabilité du service technique puisqu'il doit porter ces projets pour tout ce qui concerne les questions techniques de constructions, patrimoniaux, réalisations et je vous en passe. Son rôle étant également d'être au service de la population en ce qui concerne les questions d'urbanisme du secteur sauvegardé et de la voirie, ce pôle développement urbain et durable regroupe également les ateliers municipaux et ses 25 agents qui travaillent au quotidien sur l'entretien du patrimoine communal et bien plus. C'est une politique volontaire et ambitieuse d'aménagement pour notre ville que nous menons au quotidien depuis 9 mois, et que nous concrétisons dès ce premier budget par le choix de vous y proposer le marché de maîtrise d'œuvre qui travaillera sur la première tranche de la traversée urbaine pour un démarrage des travaux dès septembre 2022. Mais c'est également la création d'une charte terrasse qui permettra tant aux techniciens qu'aux administrés de se projeter dans les projets en s'appuyant sur des outils afin de répondre aux besoins économiques tout en respectant le patrimoine remarquable qui fait de Pézenas, la ville qu'elle est. C'est une volonté d'améliorer le quotidien de chacun, comme l'illustrent les travaux de rénovation de la rue Victor Hugo, qui débiteront dès ce 19 avril, ou bien la réalisation du passage piéton au niveau de l'école Jacques Prévert lors des dernières vacances scolaires, avenue Paul Vidal de la Blache pour sécuriser les piétons et surtout les enfants, mais aussi la mise en perspective des possibilités d'espaces à aménager pour des prochaines aires de jeux. C'est une politique écologique et durable qui met en place le pass' vert, pour un fleurissement de notre centre-ville avec un sujet de participation démocratique. Une concertation prochaine sur un nouveau plan de circulation où les modes doux sont vecteurs des réflexions, mais aussi une Butte du Château accessible dès les beaux jours. C'est un budget d'investissement à la hauteur d'1 862 368 euros, je ne pourrais jamais autant remercier Madame MARAVAL et son équipe ainsi que mes collègues pour nous aider à avancer sur tous ces projets. Voilà. »

Monsieur le Maire « Merci ensuite il y a un pôle autour de l'attractivité économique avec Danièle AZEMAR, Benoît BLANC à nouveau, Georges LOPEZ, Katia CIET, Anne SUTRA DE GERMA à nouveau, et Marie-Hélène CHASSAGNE. »

Madame AZEMAR, Conseillère municipale de la majorité « Oui, merci Monsieur le Maire, peut-être en propos introductif un petit mot sur l'existence de ce, non pas du pôle mais de cette fonction qui a été réactivée dans le budget parce qu'elle n'existait pas auparavant, la fonction 9, pourtant elle est répertoriée. Elle n'existait pas très probablement enfin je ne sais pas mais très probablement parce que la compétence économique en fait est de la

responsabilité plutôt de l'Agglo, voire au-delà de la Région mais il n'en reste pas moins en tout cas c'est ce qu'on a considéré que l'initiative devait partir du terrain et je conclurais sur un exemple qui le mettra en évidence, je voudrais simplement dire que il existait auparavant la fonction 9 n'existait pas mais il existait des opérations à visée commerciale, seulement, elles étaient noyées dans la comptabilité générale et prises en charge par d'autres services tantôt les services généraux, tantôt la culture, tantôt l'urbanisme, ce qui fait que il n'y avait ni visibilité en termes de prospective, ni traçabilité propre à ce pôle pour pouvoir procéder à une évaluation. Or, et ça n'est pas que de la déformation professionnelle, je considère que l'évaluation des politiques publiques est une nécessité absolue pour mener une politique cohérente. Et donc l'examen des comptes par fonction, c'est à la comptabilité publique ce que la compta analytique est pour l'entreprise, ça permet de savoir ce qui s'est passé et de pouvoir suivre et de pouvoir évoluer, évaluer et donc évoluer aussi. C'était un lapsus mais je le garde. Donc nos actions se je vais pas les lister mais elles sont déclinées sur 3, 3 types d'axes : d'abord maintenir ce qui fonctionnait, pourquoi pas, y avait déjà des animations en centre-ville, je vous citerais un petit peu en vrac celles que vous connaissez Le Grand Bazar, Nadal, le déballage des antiquaires, le soutien aux métiers d'arts. Mais nous avons aussi eu à cœur de remettre sur rails des wagons qui stationnaient en gare de triage, je vais dire ça comme ça pour des raisons diverses. Donc ce sont des dossiers qu'on va retrouver dans le chapitre investissement puisque nous sommes dotés d'investissement et de fonctionnement comme toutes, donc ce sont des dossiers structurants qu'on va retrouver autour du dossier Grand Site Occitanie, qui est un contrat qui avait été signé en 2018 mais qui était un peu en sommeil et que nous restaurons, autour du thermo ludisme qui est un projet que nous reprenons sur une base qui convient davantage à notre vision prospective de ce que doit devenir Pézenas. Voilà, donc ce sont ces wagons qu'on a remis sur les rails pour filer la métaphore ferroviaire, je dirais qu'on y a accroché 2 nouveaux petits wagons qui sont essentiellement liés à des animations de centre-ville que l'on va développer, puisque notre objectif est d'en faire on s'est dit une tous les 2 mois puis on en est quasiment à 10 maintenant bien sûr elles ont pas pu être encore opérationnelles à cause du contexte que vous connaissez, mais l'idée c'est de multiplier les animations de centre-ville pour drainer du flux de chalands vers le centre-ville. Nous avons aussi le très beau projet de l'Auribelle qui est notre projet emblématique on va dire de la politique agricole je reviens pas dessus, je sais qu'il vous a été présenté par Marie d'ailleurs je crois lors d'un précédent Conseil, mais la convention que nous avons nouée avec Terre de Liens sur ce projet ne se limite pas à l'Auribelle, il y a déjà une partie du travail qui consiste à se mettre en quête de terres sans maître de sorte d'avoir une force de proposition pour de nouvelles installations agricoles, et puis dans les animations que nous avons prévues, il y a des nouveautés, vous les découvrirez au fur et à mesure, je voudrais dire en vrac la journée du cheval, la semaine récréative, la fête du printemps, la fête de l'art. Vous les découvrirez au fur et à mesure mais ça nous paraît important : 1 d'avoir les moyens de les mettre en place, 2, d'avoir les moyens de les évaluer pour savoir si l'objectif atteint est bien en conformité avec celui que l'on poursuivait. Voilà et je voulais finir par un exemple alors qui n'est pas au budget cette année parce mais qui illustre le fait que l'initiative part du terrain et il est pris en relais par l'Agglo, j'évoquerais le territoire le projet Territoire zéro chômeur de longue durée. On part du principe que l'attractivité économique c'est créer du dynamisme pour la ville pour que ce dynamisme crée de la richesse, et que cette richesse profite à tous, encore faut-il qu'on ne laisse personne sur le bord du chemin, donc nous avons souhaité nous engager dans Territoire zéro chômeur de longue durée et l'Agglo nous a apporté son concours, c'est elle qui est porteur de projet, c'est nous qui sommes territoire expérimental et donc ça illustre le fait que ça n'est pas parce que il y a des EPCI plus importantes au-dessus de nous qui gèrent l'économie que l'on doit céder la place, on est là pour au plus près du terrain, prendre les initiatives qui nous paraissent porteuses pour que le développement économique et l'attractivité économique profitent à tous. Voilà. Je suis allée un petit peu rapidement mais si vous avez des questions, j'y répondrai. »

Monsieur le Maire « Merci ensuite il y a un pôle solidarité et proximité autour de Dany DEMOULIN évidemment et du du CCAS qui a son budget propre même si la Ville y verse une subvention, de Cécile DOS SANTOS, de Nadia BENTAHAR, et à nouveau de Benoît BLANC puisqu'il a suivi la mutuelle communale. »

Madame DEMOULIN, Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales « Donc le pôle solidarité, le pôle solidarité est porté par le Centre Communal d'Action Sociale. C'est un service au cœur des solidarités, d'accompagnement, d'écoute, d'information, d'orientation et de soutien. Quatre axes soutiennent cette politique : le service de la petite enfance, en 2021, nous avons réouvert la cuisine de la crèche avec le recrutement d'un salarié pour offrir aux enfants des repas de qualité, un accueil de 4 enfants supplémentaires pour 2021 sera assuré dès septembre, un nouvel aménagement et une rénovation des locaux est prévue pour cet été avec la participation de la Caisse Familiale et de la PMI. Le service aux seniors concernant le personnel d'aide à domicile, nous venons de procéder à la révision des contrats de travail qui sont désormais mensualisés. Nous avons mis en place également des astreintes administratives pour permettre au personnel d'être toujours en contact avec le service en dehors des heures d'ouverture du CCAS. Nous avons aussi budgétisé la mise en place de la télégestion de service qui a démarré en avril de cette année pour un montant de 13 500 euros. Un programme d'animations seniors est à l'étude, et sera mis en place dès que les restrictions sanitaires seront levées et sera soutenu par la CARSAT. Le service du

logement, un programme « cités et jardins » que nous portons avec l'ouverture des dossiers de préservation est prévu pour 2022. Le service public ; un meilleur accueil et une ouverture plus grande au public est prévu pour 2022 avec la rénovation d'un bâtiment situé 10 rue Massillon. La maîtrise d'œuvre est estimée à 12 000 euros pour 2021, la fin des travaux est prévue au dernier trimestre 2022. Alors pour répondre aux nombreuses, pour répondre aux nombreuses demandes des piscénois pour l'accès au centre de vaccination, nous avons recruté un chargé de mission du service civique pour 6 mois. Elle partage son temps de travail entre l'accueil au centre de vaccination à l'hôpital et les demandes auprès des seniors. L'exercice 2021 du CCAS est marqué par la maîtrise des dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services, une maîtrise des dépenses du personnel, un investissement au plus près des besoins, et des recettes en légère augmentation au niveau des portages des repas et de la crèche. Voilà, donc je voudrais associer à ce travail Nadia BENTAHAR et Nicole VICENTE pour les seniors, et Cécile DOS SANTOS pour la petite enfance. »

Monsieur le Maire « Merci. Ensuite y a un pôle affaires scolaires autour d'Aurélié MIALON, Nicole VICENTE Cécile DOS SANTOS et Patrick DELBAC. »

Madame MIALON, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires « Merci bonsoir. Donc l'application des protocoles sanitaires dus au Covid nous demande une adaptation constante qui nécessite excusez-moi l'exercice est pas évident chaque fois qu'il faut que je parle, je recommence. Alors l'application du protocole sanitaire dû au Covid demande une adaptation constante de la commune qui n'a pas hésité à renforcer ses équipes de restauration scolaire et périscolaire par 4 personnes de plus, et d'accompagner les équipes enseignantes en répondant aux besoins nécessaires pour l'organisation des établissements et l'accueil des enfants. Après un travail avec les équipes enseignantes et l'inspection nationale pour lister les besoins en informatique, nous lançons un plan informatique sur les écoles publiques de notre ville. La volonté étant que les enseignants et les élèves puissent travailler sur les supports numériques dès la rentrée prochaine. Dès septembre, nous investirons pour les classes élémentaires, qui sont au nombre de 13, à hauteur de 19 000 euros, puis en suivant, l'année d'après par les maternelles, avec un sort, un réassort pour les élémentaires. La Ville a été retenue suite à la candidature pour un appel à projet concernant un socle numérique, dont la subvention s'élève à 70% sur le matériel, et à 50% sur les ressources. Sensibiliser, apprendre, cultiver, partager, découvrir, de nombreuses actions sont en cours d'élaboration au sein du pôle comme la sensibilisation à la sécurité routière, en partenariat avec François CASTILLO, et le service de la PM sur le projet « Savoir rouler », qui prépare nos enfants à la SSR1, mais également aussi, on a un partenariat avec le lycée Charles-Marie de la Condamine, afin de sensibiliser au développement durable, avec la création de potagers et de modules de vélos pour le Centre de Loisirs, qui sera subventionné à 40% par la CAF, mais aussi la mise en place de l'action « Les gestes qui sauvent », on verra si ça peut continuer par rapport au Covid. Une politique de projet à l'égard de notre jeunesse, une politique engagée, pour améliorer le quotidien au sein des écoles publiques par de multiples travaux programmés dans les mois à venir. Merci. »

Monsieur le Maire « Merci. Ensuite un pôle autour des cultures et savoirs populaires où sont Jean-Marie BOUSQUET et Robert VIVARES »

Monsieur VIVARES « Donc re bonsoir, tout d'abord permettez-moi d'avoir une pensée pour tous les créateurs, artistes, auteurs, comédiens, musiciens, techniciens, intermittents du spectacle, acteurs de l'événementiel, mais également tous les professionnels qui depuis trop longtemps se trouvent privés de la possibilité d'exercer leur métier, et souvent leur passion. Les pistes que nous traçons pour ce premier budget de la Culture sont porteuses de l'espoir d'un retour à la normale. Ainsi nous avons travaillé avec le service et les agents que je remercie pour leur implication à l'élaboration de projets que nous avons voulu ambitieux. Concernant le patrimoine culturel de, des investissements importants seront réalisés notamment pardon à la Maison du Peuple, la Maison Consulaire, la Collégiale, le Théâtre de Verdure. Concernant la programmation culturelle dans un premier temps, je dirais un mot quand même du du prochain Festival Molière dans tous ses éclats qui va être remanié afin de s'adapter aux conditions sanitaires qu'on espère meilleures en proposant des rendez-vous en plein air à la Butte du Château et au Théâtre de Verdure. Le Théâtre de Verdure qui va faire l'objet de travaux qui comme vous l'avez compris au travers du contrat de location que nous venons d'adopter permettront de proposer une saison culturelle estivale repensée dans un théâtre de Verdure aménagé à cet effet. Avec, comme je l'indiquais tout à l'heure, 9 partenaires, plus de 30 spectacles et des propositions d'animations de spectacles tous les jours durant l'été. Et puis cette adaptation aussi, avec le Printival, qui aura lieu, en tout cas on l'espère, à la fin du mois d'août, la dernière semaine d'août. En dehors de l'été, nous aurons également le plaisir de présenter de nouveaux festivals, de nouveaux rendez-vous, à savoir le Festival des idées qui était inscrit dans notre proposition de campagne, un festival autour de la photo, et un festival autour du piano. Comme nous l'avons également annoncé dans notre programme une offre culturelle en direction des quartiers de la ville est en cours d'élaboration. Aurait déjà dû avancer mais malheureusement, toujours à cause des mêmes conditions, sont en attente et verra prochainement donc le jour à

travers des rendez-vous par exemple avec les ciné-quartiers. Je terminerai en évoquant l'année 2022, pour ce double anniversaire, nous travaillons au quotidien par le biais d'une recherche active de financements et l'accompagnement de projets, afin de tisser des partenariats et d'accompagner les projets des acteurs associatifs et culturels de la ville. Notre volonté est bien sûr de faire rayonner la ville bien au-delà des limites de la cité de Pézenas. Je tiens également moi aussi à remercier Marie-Hélène CHASSAGNE et Jean-Marie BOUSQUET avec qui j'ai beaucoup de plaisir à travailler et puis l'ensemble également des, des pôles puisqu'y a une transversalité qui se met en place et, et des gens qui sont toujours prêts à nous épauler dans, dans nos projets. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire « Merci, il y a donc un autre pôle, un avant-dernier pôle autour de la jeunesse, vie associative et sportive avec Thomas GUIRAUD et Gilbert CASTINEIRA. Je laisse la parole à Thomas. »

Monsieur GUIRAUD, Adjoint au Maire délégué à la jeunesse, vie associative et sportive « Oui, bonsoir à toutes et à tous, merci Monsieur le Maire, merci aussi donc à Gilbert CASTINEIRA et donc aussi à Nicole VICENTE pour leur travail et leur investissement depuis ces quelques mois passés ensemble. Donc je vais vous présenter synthétiquement les grands axes de travail qui nous animent depuis quelques mois et qui vont continuer tout au long de l'année 2021. Premiers grands axes de travail donc tendre vers la mise à niveau des équipements sportifs, donc voilà on pense notamment à la réhabilitation du stade Michel BATTAL, par le biais d'une étude de faisabilité. La piste d'athlétisme donc qu'il nous reste maintenant à inaugurer en bonne et due forme, la piscine communautaire qui va voir le jour à horizon 2022, vous pouvez voir le chantier au jour le jour. Des travaux d'étanchéité d'éclairages et de sanitaires sur le gymnase B, ainsi que une deuxième étude de faisabilité d'un préau sportif sur le Parc des Sports. Voilà donc ça ça regroupe le 1^{er} axe de travail qui nous tient particulièrement à cœur. Deuxième axe de travail donc tendre vers un calendrier annuel des manifestations sportives grâce notamment à des nouveaux rendez-vous sportifs pour la seconde partie de l'année 2021, donc si le Covid nous laisse l'organiser bien évidemment, ainsi qu'un soutien logistique et financier malgré la période compliquée sans rencontre ni compétition pour tous les clubs sportifs. Et enfin dernier point, donc tendre vers le Conseil Municipal des jeunes grâce aux échanges renforcés que nous entretenons avec les établissements scolaires, donc on essaie de faire concorder le produit fini avec les besoins, ainsi que par le biais d'une nouvelle politique jeunesse, qui est en cours de gestation avec les parties prenantes. Voilà, alors je terminerais simplement en faisant remarquer le départ à la retraite du chef du Service des Sports au cours de l'année 2021 à venir. Merci. »

Monsieur le Maire « Merci et un dernier pôle qui est plutôt une mission de transversalité menée par Manuel BOURGAIN sur les questions de vie démocratique et d'information. »

Monsieur BOURGAIN, Adjoint au Maire délégué à la démocratie participative et à l'information « Merci Monsieur le Maire. Le pôle information se restructure en interne avec comme objectif de mieux informer les administrés. Cela passe par la modernisation des outils pour atteindre un plus large public. La réduction des coûts de et par l'optimisation des besoins, faire le choix de la réalisation en régie des nouveaux supports et la mise en place de cessions de formations des agents de façon régulière. C'est l'ensemble de ces actions qui doivent permettre une information plus fluide, plus claire, et plus efficace. La mise en place de l'application ville du journal municipal, la refonte de l'identité visuelle et très prochainement celle du site internet sont des exemples concrets. Une réflexion autour de la signalétique urbaine est également en cours dans le but d'alléger la pollution visuelle et d'améliorer son efficacité. Ces évolutions et innovations sont souhaitées et indispensables pour l'année 2021. Il est également prévu de développer un outil intranet réalisé en interne, permettant une meilleure circulation des échanges entre les élus, les services et les administrés. Plus proches de vous ne doit pas être qu'un slogan. Après l'installation en ce début d'année des référents de quartiers, il est maintenant temps d'organiser l'animation du pôle « vie démocratique ». Cela passera par le recrutement d'un technicien dédié au pilotage des futurs projets consultatifs, la mise en place d'un conseil de la transition écologique, d'un conseil citoyen et de commissions dès que la situation sanitaire nous l'autorisera. Merci. »

Monsieur le Maire « Merci. Simplement peut-être en complément d'abord vous dire que ces découpages par pôles sont toujours un peu fictifs c'est comme les fonctions d'un budget, parce que quand on travaille sur la culture, ça nous empêche pas de travailler sur l'éducation, quand on travaille sur le commerce, ça nous empêche pas de travailler sur l'environnement et c'est jamais 1 euro dans une colonne qui se diviserait peut-être en plusieurs colonnes. En profiter aussi pour remercier évidemment les élus mais surtout les services municipaux parce que je me doute que voir arriver une nouvelle équipe municipale, de nouvelles façons de fonctionner, de nouvelles personnes, surtout que l'ancienne équipe était là depuis 25 ans sous différentes formes, ça devait aussi susciter de l'appréhension autant chez eux que chez nous, puisque c'était quand même pour une grande partie de cette équipe une nouveauté que d'être élu, et pour l'autre une nouveauté que de passer de l'opposition à la majorité, et l'accueil qui nous a été réservé depuis le mois de juillet a été sans faute et sans faille et je je veux les remercier, on le fait souvent au travers de leurs interventions en Conseil surtout les interventions financières via Frédéric

ROYE, mais l'ensemble des services nous a apporté un accueil qui était très chaleureux et très favorable et c'est un plaisir de travailler même si nous sommes chacun dans une remise en question, j'ai envie de dire perpétuelle pour trouver chacun un fonctionnement optimal, nous avec nos pôles et nos transversalités, les services avec leurs missions administratives qui elles non plus ne peuvent pas rentrer dans les cases que nous avons automatiquement fixées ou l'organisation que nous avons totalement fixée mais je crois que c'est toujours bien de saluer le sens du service public des agents municipaux. Si... Je veux simplement rajouter deux choses à ce qui a été dit ou présenté avant, peut-être insister sur les 3 600 000 euros ou un peu plus d'investissements nouveaux, mais surtout noter que par rapport au rapport d'orientations budgétaires, nous avons fait le choix, non pas de faire un emprunt au même niveau que le remboursement de la dette passée, ou de la dette en tout cas de 2021, mais puisque cela nous était possible, de faire un emprunt qui ne sera qu'autour d'1 000 000 d'euros et de pouvoir désendetter la Ville à hauteur de 329 000 euros cette année voire plus selon les subventions qui pourraient arriver en cours d'année, c'est le l'élément différentiel ou en tout cas la différence majeure qu'on peut noter par rapport au rapport d'orientations budgétaires et je voulais le préciser, pour le reste des grands investissements avaient été débattus à ce moment-là, on peut y revenir si vous le souhaitez, mais je vous laisse le loisir de poser des questions ou de faire des échanges pour les préciser. Est-ce qu'il y a des interventions ? Alain VOGEL ? »

Monsieur VOGEL-SINGER « Oui. Déjà, donc me joindre à vos félicitations par rapport à la continuité du Service Public, et aux agents communaux donc je pense qui avait, y a une équipe de d'agents qui est effectivement présente et au service de la Ville et pas de tels ou tels élus donc c'est une excellente chose et c'est comme ça que ça doit fonctionner. En ce qui concerne ces agents, ils ont permis aussi d'assurer une continuité budgétaire, des, donc on voit dans ce budget, un budget de continuité avec des investissements nouveaux certes mais une, des équilibres qui ont été recherchés en permanence dans le passé, qui sont encore recherchés aujourd'hui avec un projet communal qui est aujourd'hui pour moi la déclinaison de ce qui avait été amorcé dans le passé. Dans ce, cette présentation effectivement la forme est très très attrayante et la la présentation par pôle, il faut s'en féliciter, c'est une, c'est une très bonne chose, sur le fond, je dirais, rien de nouveau sous le soleil pour l'instant, donc c'est normal, y a le Covid, c'est un budget de de de transition, la nouvelle équipe se met en place et il faut, il faut trouver ses marques donc l'élément innovant c'est la la communication et je crois que là-dessus y a, y a rien à dire sur la mise en œuvre de cette communication, en ce qui concerne le fond, quand j'entends les différents projets égrainés par Julie GARCIN-SAUDO tout à l'heure ou par Thomas GUIRAUD, j'entends des projets qui étaient déjà des projets partis et des projets qui sont aujourd'hui menés à bien, donc ça veut dire qu'on a aujourd'hui une municipalité qui rebondit sur un matelas de projets qui étaient les les projets de de la municipalité antérieure, que ce soit la piscine, que ce soit la piste d'athlétisme, que ce soient les entrées de ville qui avaient d'ailleurs été travaillées avec le CAUE avec le département de l'Hérault, ou le pôle d'échange multimodal, ce sont des dossiers sur lesquels on avait, on avait travaillé, et je ne peux que me féliciter du fait que ces projets soient continués aujourd'hui, à vous ensuite d'apporter dans la durée votre marque et votre dynamique aux projets nouveaux de la Ville de Pézenas. Donc une continuité républicaine et un budget de transition aujourd'hui qui est présenté, qui est présenté de manière originale et vivante, donc j'espère que tout ça va se décliner. En ce qui concerne le, la SEMOP tout à l'heure, quand même quand j'entends dire par Monsieur DELBAC parce que ça va être un des outils majeurs qui impacte le le budget aussi au niveau des, des cessions qui sont faites, quand on dit que la Ville n'a pas la main, la ville a la main sur toute la, sur toutes les autorisations d'urbanisme qui seront délivrées demain, donc même s'il y a 60/40 dans une SEMOP, je rassure Monsieur DELBAC, la Ville est présente et la Ville sera présente. J'ai entendu tout à l'heure parler d'un appel d'offre qui avait été effectivement traité dans des conditions qui n'ont pas parues transparentes à Monsieur DELBAC, que Monsieur DELBAC se retourne vers les services de la Ville, qui expliqueront très bien ce qui s'est passé ou vers Monsieur VERDEIL qui disait que de toute façon ça serait GGL qui sortirait, donc ça n'est pas GGL, ça a été un autre, un autre groupe qui a qui a été retenu sur cette SEMOP, c'est le groupe Action Logement, donc la Ville a un partenaire qui est un partenaire reconnu et et solide pour faire une opération qui est une opération qui sera une opération j'espère la plus réussie possible. En ce qui concerne le cœur de ville, et la la gestion donc de St Christol opposée à la gestion du cœur de ville, moi je poserais la question de l'habitat vacant puisque vous aviez évoqué dans une vie antérieure des taux de vacance importants, vous avez évoqué dernièrement le fait que la Ville était en train de travailler avec la Communauté d'Agglomération pour donner les taux réels de vacance de du cœur de ville, je crois que ça c'est un élément important aussi de structuration et des budgets à venir et des actions à venir, et ça apportera aussi une réponse à Monsieur DELBAC que d'avoir affiné ces statistiques de vacance, parce que ça montrera bien que l'évolution de Pézenas n'est pas dans une, une approche qui soit uniquement centrée sur le cœur de ville, mais qui soit demain, qui se, une une approche centrée sur un centre-ville en mouvement et en relation avec sa périphérie et cette périphérie a besoin d'évoluer, comme la taille de la Ville a besoin d'évoluer puisqu'on a depuis des années une population qui est voisine de 8 000 habitants, et si on arrive à 10 000 habitants, ça sera une bonne chose pour Pézenas, je crois que c'est important de rappeler les attendus et les conditions qui ont présidé à la création des des quartiers, et des quartiers nouveaux de Pézenas, donc tout cela, après à vous de travailler sur les mobilités et sur les liaisons, mais un travail important a été fait, il suffit de le reprendre en liaison comme le disait Monsieur le Maire, avec les

services de la Ville qui ont toutes les cartes en main. Donc, moi pour moi, je m'arrête là, Pézenas est sur les rails, l'organisation que vous mettez en place par pôles est une organisation séduisante, et derrière donc, l'avenir permettra de voir comment ces opérations sont déroulées. »

Monsieur le Maire « Je crois que René VERDEIL voulait apporter une précision ? »

Monsieur VERDEIL « Oui, je voulais, je voulais apporter une précision par rapport à ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire que j'ai entendu que on faisait de la communication. La démarche de mise en place de pôles n'a rien à voir pour moi avec de la communication, c'est de la structuration et de l'organisation. Parce que derrière, comme ça va être fait, cette présentation, il va y avoir la mise en place de tableaux de bord, il va y avoir la mise en place de responsabilité de chaque élu responsable de pôle qui sera responsable de son budget, de façon à ce que ce ne soit pas une seule personne qui dirige la ville mais, bien, un collectif, c'est-à-dire un ensemble de personnes qui travaillent pour la ville. C'est de cette façon-là que le budget a été construit, pour soutenir l'action des élus, de façon à ce que on puisse répondre le plus facilement possible aux attentes de la population. Je voudrais apporter un autre élément par rapport à la démarche, par rapport à St Christol. Je voudrais rappeler, que lorsque l'appel a été fait, qui a conduit à la désignation de la CIM, de la Compagnie Immobilière Méditerranée, comme actionnaire de la SEMOP, il y a eu donc un appel d'offre qui a conduit 2 sociétés dont la CIM plus ANGELOTTI, à déposer un dossier. ANGELOTTI a indiqué que le projet qui avait été réalisé durant des années avec des études qui ont coûté plus de 800 000 euros, ce projet-là, c'était 10 millions d'euros de déficit, c'est ANGELOTTI qui le dit, en ce qui concerne la CIM, ce projet-là, bon, ils étaient un peu plus modestes, la perte financière serait alors de plus de 7 millions d'euros. Ça veut dire que pendant des années, on a été capables de faire faire des études qui ont coûté 800 000 euros à la commune, pour aboutir à un projet, qui s'il avait été fait de cette façon-là, aurait coûté entre 7 et 10 millions d'euros comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Maire. Et au regard de ces éléments financiers et des points énumérés ci-avant, la Compagnie Immobilière Méditerranée a refait un projet qui a été présenté et qui finalement a été adopté parce que c'était la plus la moins mauvaise des solutions pour éviter ce qui était évoqué tout à l'heure c'est-à-dire que la Ville se retrouve avec 5 millions d'euros de foncier sur le dos, plus 7 millions ou 10 millions d'euros de déficit sur la réalisation du projet. Voilà les points que je voulais évoquer, de façon à se, à éclairer l'ensemble, à éclairer cette assemblée. »

Monsieur VOGEL-SINGER « Je répondrais brièvement sur le, le, bon le premier point pour moi j'ai dit la communication est innovante, ça veut pas dire que derrière y a pas un travail de fond par pôle ça avait été tenté vous êtes sur une autre organisation de pôle c'est, bon voilà tout va bien de ce côté-là, simplement aujourd'hui, la vitrine c'est la communication, c'est ce que nous voyons et c'est ce que j'évoquais. En ce qui concerne les, l'appel d'offre évoqué, effectivement il était basé sur des données qui ont été retravaillées, qui devaient être retravaillées in fine et avec un ANGELOTTI, qui, par exemple, n'avait jamais participé à ce type de, de réponse. Donc c'était nouveau pour lui, il ne savait pas trop comment prendre le dossier, effectivement le travail s'est, s'est retrouvé plus facile avec le groupe Action logement, qui avait l'habitude, et c'est pour ça qu'aujourd'hui, vous avez la CIM comme partenaire. Et tout va bien de ce côté-là puisque c'est quand même un partenaire crédible et qui permet à la Ville de Pézenas de stabiliser ce projet et d'évoluer de manière positive. »

Monsieur le Maire « Merci je crois que Patrick DELBAC voulait rajouter quelque chose. »

Monsieur DELBAC « Oui je me dois de de de répondre à Monsieur VOGEL sur son insinuation par rapport au personnel, je pense pas m'être mal exprimé et y avait aucune, aucune chose désagréable à l'égard du du personnel qui n'était pour absolument rien dans, dans cette affaire donc je ne vois pas l'intérêt et le sens de ce propos, et donc je pense que d'ailleurs Monsieur René VERDEIL a répondu sur le, sur le fond à cette question. Moi je, j'invite chacune et chacun à s'en tenir aux faits et seulement aux faits et pas aux circonvolutions édreonnales. »

Monsieur VOGEL-SINGER « Pour répondre à Monsieur DELBAC dans ce cadre-là, quand vous évoquez tout à l'heure la position sur les subventions que et la ville qui devait effectivement travailler sur elle-même, bien évidemment la Ville ne doit pas dépendre des subventions, je n'ai jamais dit et je, c'est votre interprétation et je vous la laisse, que il ne fallait pas réclamer les les subventions du Département ou de la Région ce qui a été fait systématiquement sur les dossiers que la Ville a conduits. »

Monsieur le Maire « Et chaque fois qu'elle devait les obtenir, elle les a obtenues au contraire de ce qu'on peut lire parfois. Il faut aussi ça le dire, avoir la décence et l'honnêteté de le dire parce que l'honnêteté nous nous avons de le dire et quand vous les avez demandées et quand les subventions sont pas de notre fait. Mais on a cru comprendre que le Département ou la Région n'aidaient pas la Ville, l'aidaient quand elle le demandait, qu'elle rentrait dans le cadre des règlements du Département et de la Région. »

Monsieur VOGEL-SINGER « Je crois que c'est une votre votre vision, et ce que j'évoquais et ce que j'ai évoqué avec Midi Libre c'était dans le cadre d'un retour sur 25 ans et sur 25 ans effectivement, il y avait des décalages et des problèmes de, d'obtention de subventions. Quand je passe au rond-point de la Place d'Etats du Languedoc et que je vois qu'il n'y a pas de rond-point parce qu'on avait supprimé à l'époque les travaux qui étaient inscrits aux grands travaux routiers, j'ai démarré mon mandat en 95 comme ça, donc je vais pas refaire l'histoire, mais je faisais un point général sur 25 ans de mandat, en indiquant que dans le stock de dettes de la Ville Pézenas, y avait certainement de nombreuses subventions qui auraient pu être obtenues qui ont pas été obtenues, et c'est simplement ce que j'ai dit si c'est puisque vous évoquez ce dossier-là. Donc effectivement, dans la durée, sur le quart de siècle où j'ai été aux manettes pour, en gestion de la Ville de Pézenas, il y a eu un traitement de la Ville de Pézenas qui n'a pas été toujours bienveillant, les choses se sont arrangées en fin de mandat. »

Monsieur le Maire « Merci pour répondre à quelques points qui ont été soulevés d'abord sur le débat qui était pas forcément à l'ordre du jour budgétaire de de St Christol et des procédures d'aménagement ou de désignation des aménageurs de St Christol, je pense que nous aurons, sans préempter ce, son travail, une analyse objective de la Chambre Régionale de Comptes qui permettra d'avoir une vision de technicien ou en tout cas de juriste et de financier ou de juriste des finances publiques sur cette question sur cette question-là. Sur ce qui était du taux de vacance puisque vous avez évoqué des données qui ont toujours été celles de l'INSEE, qui n'ont pas été des données inventées ou sorties d'un chapeau, elles font partie de publications officielles que vous contestiez à l'époque et que peut-être nous contesterons ou nous aurons les moyens de de les contester par la suite. Il y a effectivement un travail avec l'observatoire fiscal en cours, comme sur toutes les communes de la communauté d'agglomération mais avec la volonté de Pézenas d'y souscrire, elle y souscrivait d'ailleurs déjà par le passé, il faut il faut le dire. C'est surtout plus qu'une analyse fine du taux de vacance qui est importante, c'est de pouvoir taxer justement les logements qui ne seraient pas déclarés vacants au titre de leur fonction réelle, mais sur le taux de vacance en lui-même, il y a déjà avec Petites Villes de Demain nous l'espérons au moment où nous serons à la convention finale, le dispositif Denormandie qui pourra s'appliquer à Pézenas et peut-être inciter des propriétaires à rénover les logements qui aujourd'hui ne sont pas ne sont pas occupés et c'est bien l'espoir et l'outil essentiel à mon avis et nouveau que la ville va pouvoir mettre en place, outre il faudra le réfléchir et avoir le débat ici mais tant que l'observatoire n'a pas rendu son travail et il n'est pas, on n'est pas de nature à le préciser ou à le chiffrer mais peut-être une taxe sur les logements vacants ou une taxe d'habitation sur les logements vacants pour inciter justement davantage d'un côté la carotte, et donc de l'autre le bâton, les propriétaires à faire des choix surtout quand ces logements se dégradent et sont source d'autres problèmes essentiellement en cœur de ville bien que je, moi je reste persuadé qu'on ne trouve pas de logements vacants qu'en cœur de ville mais qu'on peut les trouver dans certains lotissements de de la ville là où aussi l'intérêt de défendre une vision large de Petites Villes de Demain pour que la plus grande échelle soit prise dans la réflexion et dans l'action. Je m'attendais à ce que vous nous expliquiez que c'était quasiment votre budget que nous présentions ce soir. Pour parti, il serait infondé de vous dire que c'est pas le cas, il y avait des engagements, il nous faut effectivement les tenir, mais j'ai assez tenu votre rang par le passé pour pas avoir pensé ce que vous alliez dire, mais je vous ai assez dit par le passé qu'on faisait beaucoup les (inaudible) à Pézenas et qu'on passait pas les examens, qu'y avait beaucoup de déclarations de campagne et peu de réalisations, donc je pense que la différence majeure de notre équipe ce sera d'être dans la réalisation et pas dans l'annonce. »

Monsieur VOGEL-SINGER « Je vous le souhaite. »

Monsieur le Maire « Je vous propose s'il y a pas d'autre intervention de passer le budget aux voix. Je vous propose, alors vous me direz ce que vous souhaitez que ça puisse être voté dans sa globalité par budget, qu'on vote le budget primitif de la ville d'un côté, les budgets annexes de l'autre mais dans leur globalité sauf si vous voulez qu'on les détaille au maximum mais ça vous appartient de nous le dire. »

Monsieur VOGEL-SINGER « Tout à fait d'accord pour voter globalement. »

Monsieur le Maire « D'accord. Donc je vous propose sur le budget primitif de la Ville de voter dès maintenant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous en remercie. Donc après les budgets annexes dans leur ensemble. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous en remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

06- Attribution de subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Pézenas pour l'année 2021

Monsieur le Maire « Donc nous passons à l'attribution de la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Pézenas, et je propose à Danièle DEMOULIN de nous la présenter. »

Madame DEMOULIN « Bons alors re bonsoir. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Pézenas. Il est précisé que les crédits ont été ouverts dans le cadre du vote du budget primitif 2021, chapitre 67 article 657362 autres subventions de fonctionnement versées au CCAS. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur la subvention versée au CCAS ? Je vous propose de la passer aux voix. »

Madame DEMOULIN « Merci. »

Monsieur le Maire « Qui est Contre ? Qui s'abstient ? Donc tout le monde est pour, merci. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

07- Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire « Je vous propose de passer aux votes des taux d'imposition, et de laisser la parole à René VERDEIL. »

Monsieur VERDEIL « Vote des taux d'imposition. La réforme de la fiscalité directe locale a conduit à exonérer de taxe d'habitation sur une résidence principale, 80% des contribuables. D'ici 2023, l'ensemble des contribuables sera totalement exonéré. En application de l'article 6, 16 pardon, de la loi des finances pour 2020, la part départementale de foncier bâti est transférée aux communes afin de compenser la perte de ressources induite. Ainsi, à compter de 2021, le nouveau taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 52,95%. Il correspond au taux de foncier bâti 2020 de la commune soit 31,50%, majoré du taux de foncier bâti 2020 du Département égale à 21,45%. Monsieur le Maire rappelle également qu'il n'est plus nécessaire de voter le taux de taxe d'habitation qui reste figé à 22,12% jusqu'en 2023 pour les résidences secondaires. Afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les administrés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter un taux de foncier bâti égal au taux de référence et de reconduire à l'identique le taux de foncier non bâti de 2020. Les taux d'imposition 2021 sont ainsi proposés, taxe foncière sur les propriétés bâties 52,95%, dont 21,45% de taux taxe foncière départementale, taxe foncière sur les propriétés non bâties 84,91%. Il est proposé au conseil d'adopter les taux d'imposition susmentionnés. »

Monsieur le Maire « Avec donc la précision que la nouveauté est que le taux communal intègre le le taux départemental ce qui est la différence de chiffre mais le taux communal ou le taux sur lequel nous avons la main ne n'évolue pas. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le reste est pour. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

08- Autorisation de signature d'une convention entre la Commune de Pézenas et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée relative au remboursement de travaux engagés dans le cadre des compétences eaux pluviales et défense extérieure contre l'incendie au titre de l'exercice 2020

Monsieur le Maire « Le 8 autorisation de signature d'une convention entre la commune de Pézenas et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée relative au remboursement de travaux engagés dans le cadre de la compétence, des compétences eaux pluviales et défense extérieure contre l'incendie au titre de l'exercice 2020, je propose à nouveau à René VERDEIL de le présenter. »

Monsieur VERDEIL « Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention relative au remboursement des travaux engagés par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en 2020, au titre des compétences eaux pluviales et défense extérieure contre l'incendie. Vous avez eu le document qui vous donne le détail. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc tout le monde. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

09- Demande de subvention pour la réfection de la rue Victor Hugo suite aux travaux d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire « Le 9, une demande de subvention dans le cadre de la réfection de la rue Victor Hugo suite aux travaux d'eau potable et d'assainissement, je propose à Julie GARCIN de le présenter. »

Madame GARCIN-SAUDO « Merci. Il est rappelé que la réfection de la rue Victor Hugo est nécessaire après la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement. La rénovation de cette voirie donc évidemment la chaussée et les trottoirs est intégrée dans le programme des travaux de la traversée urbaine, une sorte de phase 1 et de prémice des grands travaux de notre, de l'avenue de, de l'avenue Verdun, de la traversée urbaine et contribuera à améliorer évidemment l'attractivité du centre-ville. Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de toute autre collectivité ou organisme qui pourrait contribuer financièrement à la réalisation de ces travaux. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire « Simplement préciser que la Communauté d'Agglomération aurait pu se contenter de remettre en état après ces travaux et qu'y a vraiment un choix de refaire la rue en entière, en se disant que si dans 2 à 3 ans l'avenue de Verdun est refaite, ça sera un cheminement piéton quasi idéal pour les personnes pour rejoindre le cœur de ville, donc ça nous paraissait le moment pour le faire puisque la chaussée était déjà dégradée avant et encore plus avec les travaux et que ça paraissait important de le faire, de le faire maintenant, c'était un choix plutôt que de le laisser en l'état. Est-ce qui y a des questions sur la rue Victor Hugo ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

Question diverse n°1 : Vœu suite au gel du 7 avril 2021 qui a fortement sinistré l'agriculture

Monsieur le Maire « Je vous propose de passer au vœu donc que vous avez reçu en début de séance en vous précisant que dès le 8 avril, jour, lendemain du gel nous avons saisi le Premier Ministre de manière épistolaire et officielle, que nous avons aussi, notamment avec Marie-Hélène CHASSAGNE et Anne SUTRA DE GERMA fait le tour téléphonique ou physique d'un certain nombre de viticulteurs de la commune d'abord en urgence auprès de l'appellation Languedoc Pézenas et de la cave coopérative ensuite un peu plus poussé. Ce qui nous a renforcé dans l'idée qu'il fallait adresser ce courrier parce que on est quand même sur une période difficile pour, pour les viticulteurs surtout à Pézenas on parle surtout de viticulture mais on peut parler des arboriculteurs et et des agriculteurs en général mais entre la taxe Trump, le Covid, la fermeture des restaurants, il est certain que une partie des productions ont du, ont du mal à se vendre, le gel venant par-dessus y aura outre les impacts sur les récoltes des impacts sur le cours du marché du vin et certainement sur les marchés gagnés ou perdus à l'extérieur, c'est au-delà d'une indemnisation du gel qu'il nous semble falloir aller au niveau national, d'autant que cet épisode de gel a touché quasiment toutes les régions de France, donc c'est vraiment un plan national qui nous paraît judicieux d'adopter c'est pour ça que nous vous proposons, même si c'est pas forcément l'habitude de ce Conseil, mais ça nous paraissait consensuel et logique de le faire puisqu'il se réunissait de suite après cette vague de gel, ce vœu qui se rédige et qui se lit ainsi : « Le Conseil Municipal de Pézenas réuni ce mercredi 14 avril 2021, considérant toutes les conséquences économiques sociales et environnementales du gel du 7 avril 2021 qui a impacté l'économie agricole sur le territoire national, qu'un grand nombre d'agriculteurs et de vigneron ne pourront pas faire face ni à leur besoin en trésorerie, ni à leurs frais d'exploitation nécessaires à la pérennité des cultures, ni aux échéances bancaires, ni au paiement de leurs charges sociales et foncières, ni au remboursement de certains dispositifs, que cette situation est inédite par son ampleur nationale, que l'agriculture est le deuxième PIB de l'Hérault avec 809 millions d'euros dont 80% provient de la viticulture, que cette économie départementale concerne 7 545 chefs d'exploitation et plus de 15 400 emplois salariés, qu'une large partie des terres agricoles et arboricoles et notamment les 84 900 hectares de vignoble subiront les conséquences du gel dans des proportions très importantes. En regard des multiples milliards du plan de relance consacrés au secteur économique, aux autres secteurs économiques et qui étaient nécessaires, le Conseil Municipal de Pézenas, réuni ce 14 avril 2021, demande au gouvernement la mise en place d'un véritable plan de sauvetage de l'agriculture avec des règles adaptées s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants, annihilant toute éligibilité », parce que selon les

assurances prises et selon les cas de figure, les remboursements sont pas identiques et surtout les aides de l'Etat ne sont pas possibles. Est-ce qui y a des observations particulières ? Monsieur VOGEL ? »

Monsieur VOGEL-SINGER « Juste une question, est-ce que les pépiniéristes font partie de ce qui sont parce que ça, cette gelée noire c'est redoutable pour eux »

Monsieur le Maire « Je, je pense qu'ils sont intégrés dans les arboriculteurs mais il faudra, il faudra le regarder, mais c'est, alors la question je l'avoue est précise, je dois, je dois le dire, il faut voir s'ils sont dans les agriculteurs mais ... »

Monsieur VOGEL-SINGER « Parce que ... »

Monsieur le Maire « On peut les associer en tout cas à la démarche oui. »

Monsieur VOGEL-SINGER « Et bon sinon, bien sûr on est d'accord à 100% à 1000%, solidarité totale. »

Monsieur le Maire « Donc je vous propose... Ah, Anne ! »

Madame SUTRA DE GERMA « Oui je voulais juste rajouter Monsieur le Maire que les investissements aussi de toutes ces entreprises vont être gelés et que d'autres professions vont souffrir, tous les sous-traitants, et donc en termes d'emplois, tout cela aura des répercussions importantes. »

Monsieur le Maire « Merci. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc unanimité sur ce vœu. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Oui ? »

Madame FORME, Conseillère municipale de la minorité « Bonsoir Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous souhaitons évoquer ce soir l'ouverture de la maison de santé Axone à Pézenas, en complément à la MSP de Tourbes, une offre de santé supplémentaire pour les piscénois, un projet réalisé. Qu'en est-il Monsieur le Maire d'autres projets comme le spa thermal, ou l'aire de camping-car en entrée de ville ? »

Monsieur le Maire « Alors je trouve totalement différent une question médicale et un spa thermal ou une aire de camping-car, je pense qu'on n'est pas sur la même proportion, mais j'ai tellement usé de ça pour rentrer dans des détails et ouvrir des débats en Conseil Municipal ... »

Madame FORME « On parle de, on parle de projets... »

Monsieur le Maire « Que je vous le dit. Oui, sachant que la Maison Médicale c'est pas forcément un projet public, mais un projet dans lequel le public a beaucoup participé. Qu'il aurait pu être tout autre s'il avait été pris en amont et si on n'avait pas laissé partir une partie des médecins à Tourbes. Ce qui est du spa thermal, pour l'instant moi, je ne le connais pas, donc il est pas, il est pas dans les, il est pas dans les projets je défends une vision d'abord thermo ludique à St Christol si possible, donc j'attends que nos études puissent mener cette vision-là et savoir si elle est jouable, je considère qu'il faut que cette ville aille d'abord vers du thermo ludisme et du thermalisme et que je défendrai les projets qui vont dans ce sens, je l'ai toujours dit et je redis que la façon dont c'est présenté, un spa thermal n'est pas, n'est juste thermal de nom et peut se faire avec ou sans eau chaude n'importe où en France. Pour le projet d'aire de camping-car en entrée de la ville, écoutez, il n'était pas dans les cartons que nous avons ouverts. Par contre nous en avons un autre vers le Campotel. Voilà. Si y a pas d'autres questions, ou remarques sur les décisions du Maire ou les questions diverses, je vous propose de lever la séance, nous nous retrouverons au cours du mois de mai, je crois le 17. »

La séance est levée à 19H50.

